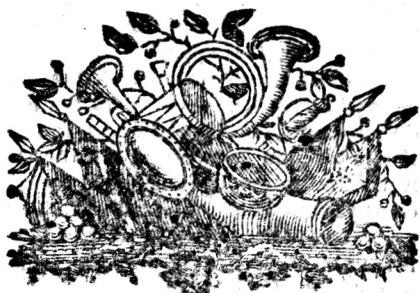


JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. JUIN

1783.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

Nonveautés.

Architecture (de l') des corps humains, ou le matérialisme réfuté par les sens. par l'auteur des *Principes contre l'incrédulité*, 12°. Paris 1783.

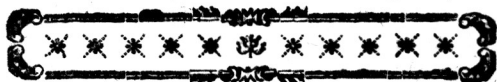
Diçtionnaire (nouveau) d'anecdotes, ou l'art de se défennuyer, pour servir de suite à l'ancien Diçtion. de Mr. Lacombe, 2 vol. 12°. Liege 1783.

Elémens de Mathématiques; à l'usage des Colléges des Pays - bas. Par Mr. Bourbons. Première Partie, contenant les principes du calcul en nombres entiers, gr. 8°. Bruxelles 1783.

Nouveau voyage en Espagne, fait en 1777 & 1778. dans lequel on traite des mœurs, du caractère, des monuments anciens & modernes, du commerce, du théâtre, de la législation des tribunaux particuliers de ce royaume & de l'inquisition, avec de nouveaux détails sur son état actuel, & sur une procédure récente & fameuse, 2 vol. 8°. Londres 1783.

Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux, pour les supérieurs des Communautés? 12°. Paris 1783.

Remarques sur les erreurs de l'Histoire phil. & polit. de Mr. Raynal, par rapport aux affaires de l'Amérique-septentrionale, par Mr. Paine; traduites de l'anglois par Mr. Cerifier, gr. 8°. Bruxelles 1783.



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE

15. JUIN

1783.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

*Vie du Dauphin, père de Louis XV.
écrite sur les mémoires de la cour.*

SECOND EXTRAIT.

UN des endroits les plus remarquables des *mémoires* laissés par ce sage & vertueux Prince, regarde la révocation de l'édit de Nantes: objet qui fixe aujourd'hui les spéculations des philosophes, politiques, économistes &c, & sur lequel un bruyant abbé

nous promet depuis longtems un chef-d'œuvre , dont l'expectation fait languir plus d'un de ses admirateurs. La plûpart de ceux qui ont écrit sur l'édit qui révoque celui de Nantes , ont prétendu qu'il étoit moins l'ouvrage de Louis-le-Grand que celui de son conseil. Ce Prince , selon eux , n'étoit point informé de l'état des choses : on surprit sa piété : on lui arracha la signature de l'édit qui anéantit la religion protestante en France. Et ceux qui jugent : qu'il est téméraire de supposer qu'un Prince si éclairé se soit laissé surprendre & gouverner par ses ministres , dans une affaire de cette importance , ne le disculpent que par des probabilités : le Dauphin , mieux instruit , nous offre dans la justification complete des vues & de la sagesse du Monarque un monument précieux pour l'histoire de son regne. Les réflexions générales auxquelles il s'arrête d'abord sur la nature & les conséquences de la véritable religion ne seroient pas plus justes , ni mieux développées si elles étoient l'ouvrage d'un théologien consommé.

« Sans entrer , dit ce Prince , dans des
 » discussions théologiques qui ne sont point
 » de ma compétence , & dans lesquelles je
 » suis très-peu versé , je demande au plus
 » habile des huguenots , si jamais un législateur
 » laissa une société sans juges établis pour
 » terminer les différens , en donnant à chacun
 » le droit de se faire justice à soi-même ? Un
 » tel législateur ne seroit certainement pas un
 » Dieu , il ne seroit pas même un homme
 » sensé. *Mais , dira-t-on , Dieu a donné ce
 » juge en matière de religion , c'est sa p. role,*

„ c'est l'Écriture sainte. N'est-ce pas vouloir
 „ que les remèdes fussent pour la guérison
 „ des malades, sans médecins pour les ap-
 „ pliquer ? La parole sainte est le remède :
 „ le juge, c'est le médecin qui l'applique. La
 „ même parole ne signifie pas la même chose
 „ pour tout le monde. L'ignorance & les pas-
 „ sions des hommes sont des sources intarif-
 „ fables d'erreurs. Ne fait-on pas que les Lu-
 „ thériens ne pensent pas, sur plusieurs points
 „ essentiels de la foi, comme les Zuingliens,
 „ ni ceux-ci comme les Calvinistes. Il y a
 „ plus ; c'est que, par la licence que chacun
 „ se donne parmi les huguenots de juger de
 „ l'Écriture & de la Foi, on voit éclore tous
 „ les jours de nouvelles erreurs, & comme
 „ de nouvelles sectes du sein de chaque secte.
 „ Non-seulement ils se contredisent dans leurs
 „ confessions de foi ; mais, sur dix ministres
 „ de la même confession, on n'en trouveroit
 „ pas deux qui ne différât en quelques
 „ points essentiels de doctrine. Or, une re-
 „ ligion dans laquelle tout seroit ainsi aban-
 „ donné aux interprétations arbitraires des
 „ particuliers, pourroit-elle être regardée
 „ comme l'œuvre de la sagesse divine ? En
 „ vain dira-t-on que les erreurs viennent des
 „ hommes, & non pas de l'Écriture : celui
 „ qui forma l'esprit de l'homme, en connois-
 „ soit bien la portée ; & , puisque, par le
 „ fait, (les huguenots en font une preuve bien
 „ frappante) puisque l'homme est incapable
 „ de se conduire, & qu'il s'égare à chaque
 „ pas, en croiant suivre la voie que lui in-
 „ dique l'Écriture ; il étoit de la sagesse & de
 „ la justice de Dieu de lui donner un guide,
 „ pour le diriger sûrement dans la matière
 „ sur laquelle il lui importe le plus de ne
 „ point se tromper ; comme un Prince, non-
 „ content de faire des loix, doit encore don-
 „ ner à ses peuples des juges pour les inter-
 „ préter au besoin, & en faire l'application
 „ aux contestations qui surviennent. Ce guide
 „ dans la foi, que Dieu devoit donner à l'hom-

21 me, il le lui a donné, en lui ordonnant
 22 de se soumettre à son autorité. Et, puis-
 23 que les huguenots en appellent à l'Ecri-
 24 ture, que l'Ecriture soit juge: c'est l'Ecri-
 25 ture elle-même qui me dit d'écouter l'E-
 26 glise, & qui me le dit dans les termes les
 27 plus clairs. Or, cette parole claire, & que
 28 j'entends clairement, me tranquillise sur
 29 celle que je n'entendrois pas, en atten-
 30 dant que l'Eglise, que je dois écouter, m'en
 31 donne l'intelligence, si elle le juge expé-
 32 dient, suivant les tems & les circonstances.
 33 L'Eglise est dans la nouvelle loi ce qu'étoit
 34 la tribu de Lévi dans l'ancienne. On dira
 35 que l'Eglise est composée d'hommes qui
 36 peuvent se tromper: sans doute; & Luther
 37 est donc infallible? & Calvin n'est donc
 38 point sujet à l'erreur? Mais le Dieu qui me
 39 dit d'écouter l'Eglise, savoit bien encore
 40 de quels hommes seroit composée l'Eglise:
 41 ce n'est donc pas à ces hommes sujets à
 42 l'erreur que j'ai affaire, c'est au Dieu qui
 43 me dit de les écouter. Et, quand ils vou-
 44 droient me tromper, ces hommes, dès qu'ils
 45 sont l'Eglise ils n'y réussiroient pas: ils pro-
 46 phétiseroient plutôt comme Balaam par un
 47 esprit qui ne seroit point le leur. Que si
 48 quelqu'un ne prend pas cette idée claire
 49 & simple dans son vrai point de vue, il ne
 50 faut plus contester avec lui, mais prier
 51 Dieu de l'éclairer & de le toucher; car le
 52 cœur & la volonté ne sont pas moins ma-
 53 lades en lui que l'esprit. Il est, dis-je, assez
 54 évident que Dieu devoit établir un juge
 55 certain des questions & des disputes qu'il
 56 prévoit bien devoir s'élever sur la foi: il
 57 est assez évident encore que Dieu a désigné
 58 ce juge, & que c'est l'Eglise. Mais il faut
 59 être de bonne foi pour avouer ce que l'on
 60 voit, & sans passions pour suivre ce que l'on
 61 croit. Et de-là je trouve encore un argu-
 62 ment pris dans la raison, qui me paroît
 63 bien propre à rappeler de l'hérésie un es-
 64 prit droit & un cœur libre, le voici: c'est
 65 qu'en remontant jusqu'à Luther, & au-de-là,

„ nous trouvons, par des faits certains con-
 „ signés dans les histoires, que la préten-
 „ due réforme n'a eu pour fondateurs & pour
 „ apôtres les plus distingués, que des esprits
 „ emportés & séditieux, des prêtres concu-
 „ binaires, & des moines apostats qui, dé-
 „ goûtés du célibat, s'unissoient par des al-
 „ liances scandaleuses, tantôt à des filles li-
 „ bres qu'ils enlevoient de la maison pater-
 „ nelle, quelquefois à des femmes qu'ils ra-
 „ vissoient à leurs maris, & plus souvent à
 „ des religieuses auxquelles ils procuroient l'é-
 „ vasion de leur cloître. Or, ne seroit-il pas
 „ bien étrange que le Saint-Esprit eût suscité
 „ de pareils ministres, pour donner aux hom-
 „ mes de nouvelles lumières sur la religion ?
 „ Pour les hommes grossiers & incapables de
 „ saisir une idée, quand elle n'est pas simple
 „ & palpable, ils doivent bien au moins sen-
 „ tir la force de ce raisonnement: qu'avant
 „ Calvin il n'y avoit point de Calvinistes :
 „ que leurs peres étoient Catholiques, & qu'a-
 „ vant la venue de Calvin ils connoissoient
 „ le chemin du ciel, qui leur étoit tracé par
 „ Jésus-Christ & par les Saints qui ont vécu dans
 „ tous les siècles. Calvin fut élevé dans l'Eglise
 „ catholique. Est-ce cette Eglise qui mérita d'é-
 „ tre répudiée par Calvin, ouest-ce Calvin qui
 „ mérita d'être retranché de sa société? Mais
 „ les huguenots, en se séparant de l'Eglise
 „ catholique, accordent la possibilité du salut
 „ à ceux qui restent dans sa communion; &
 „ ils seroient inconséquens s'ils ne le faisoient
 „ pas, puisqu'ils accordent cette même pos-
 „ sibilité de salut aux différentes sectes qui
 „ partagent leur prétendue réforme, & dont
 „ quelques-unes diffèrent entr'elles en des
 „ points aussi graves que ceux qui les sépa-
 „ rent de l'Eglise catholique. Et de ceci naît
 „ un raisonnement frappant & à la portée des
 „ plus simples. Vous convenez, & vous êtes
 „ forcés de le faire, que les Catholiques sont
 „ encore dans la voie du salut: les Catholi-
 „ ques, malgré votre indulgence pour eux,
 „ soutiennent, & sont obligés de soutenir

„ que vous êtes dans la voie de la perdition :
 „ vous ne risqueriez donc rien à être Catho-
 „ liques, & vous risquez de vous perdre en
 „ ne l'étant pas : ce n'est donc point une
 „ tyrannie, mais un acte de charité qu'on
 „ exerce envers vous, quand on emploie
 „ tous les moyens possibles pour vous rap-
 „ peller à la religion de vos peres & au parti
 „ le plus sûr : Henri IV, qui avoit l'esprit
 „ juste, sentit toute la force de ce raisonne-
 „ ment, & s'y rendit. Mais, laissant aux
 „ théologiens à envisager l'erreur & à la ré-
 „ futer du côté du dogme, ne la considérons
 „ ici que sous le point de vue politique,
 „ & toujours en nous attachant au vrai nœud
 „ de la question, qui est indépendant de la
 „ discussion des accidens, par lesquels ceux
 „ qui soutiennent une mauvaise cause s'effor-
 „ cent de faire illusion, & d'obscurcir la vé-
 „ rité sur le point capital. „

Le Prince discute ensuite les vues politi-
 ques qui dirigèrent son aïeul dans cette grande
 résolution. Tout ce qu'il disserte sur cet ob-
 jet, est digne de la plus grande attention
 comme de la plus grande confiance. Ce n'est
 point ici un de ces ouvrages d'imagination
 qu'on attribue à de grands hommes morts
 ou vivans, pour leur donner de l'autorité; il
 est écrit de la main propre du Prince, a
 passé à ses augustes descendans, & se trouve
 actuellement entre les mains du Roi Louis
 XVI, son arriere petit-fils. Ce n'est pas un
 homme à préjugés ou à fictions qui, un
 siècle après, invente ou exagere pour avoir
 matière de déclamer; c'est un auteur con-
 temporain, parfaitement instruit de tous les
 détails de cette opération fameuse, trop inté-
 ressé à la chose pour dissimuler les plaies

faites à un royaume dont il étoit l'héritier, trop éclairé, trop présent à tout, pour avoir ignoré la vérité*.

“ Je ne m'attacherai pas à considérer ici les
 „ maux que l'hérésie a faits en Allemagne,
 „ dans les royaumes d'Angleterre, d'Ecosse
 „ & d'Irlande, dans les Provinces-unies &
 „ ailleurs; c'est du royaume seul dont il est
 „ question. Je ne rappellerai pas même dans
 „ le détail cette chaîne de désordres confi-
 „ gnés dans tant de monumens authentiques:
 „ ces assemblées secrettes, ces sermens d'af-
 „ fociation, ces liguees avec l'étranger, ces
 „ refus de paier les tailles, ces pillages des
 „ deniers publics, ces menaces séditieuses,
 „ ces conjurations ouvertes, ces guerres opi-
 „ niâtres, ces sacs de villes, ces incendies,
 „ ces massacres réfléchis, ces attentats con-
 „ tre les Rois, ces sacrilèges multipliés &
 „ jusqu'alors inouis; il me suffit de dire, que
 „ depuis François I jusqu'à nos jours, c'est-à-
 „ dire, sous sept regnes différens, tous ces
 „ maux & d'autres encore ont désolé le royaume
 „ me avec plus ou moins de fureur. Voilà,
 „ dis-je, le fait historique, que l'on peut
 „ charger de divers incidens, mais que l'on
 „ ne peut contester substantiellement & révo-
 „ quer en doute. Et c'est ce point capital
 „ qu'il faut toujours envisager dans l'examen
 „ politique de cette affaire. Or, partant du
 „ fait notoire, il m'est peu important de dis-
 „ cuter si tous les torts attribués aux hugue-
 „ nots furent uniquement de leur côté. Il est
 „ hors de doute que les Catholiques auront
 „ eu aussi les leurs, & je leur en connois

Tome 2.
 p. 98 &
 suiv.

* Ces réflexions ont été imprimées à part & se vendent séparément; mais tout l'ouvrage est d'un prix si raisonnable que des lecteurs judicieux ne seront pas tentés de se borner à cette acquisition.

„ plus d'un, dans l'excès de leurs repréfail-
 „ les. Il ne s'agit pas même de savoir, si le
 „ conseil des Rois a toujours bien vu & sa-
 „ gement opéré dans ces jours de confusion:
 „ si la sanglante expédition de Charles IX,
 „ par exemple, fut un acte de justice,
 „ devenu nécessaire à la sûreté de sa person-
 „ ne & à celle de l'Etat, comme le soutien-
 „ nent quelques-uns, ou l'effet d'une politi-
 „ que ombrageuse & une indigne vengeance,
 „ comme d'autres le prétendent: que l'héré-
 „ sie ait été la cause directe, ou seulement
 „ l'occasion habituelle & toujours renaissante
 „ de ces différens désordres, toujours est-il
 „ vrai de dire, qu'ils n'auroient jamais eu
 „ lieu sans l'hérésie: ce qui suffit pour
 „ faire comprendre combien il importoit à
 „ la sûreté de l'Etat qu'elle y fut éteinte
 „ pour toujours. Cependant on fait grand
 „ bruit, on crie à la tyrannie, & l'on de-
 „ mande si les Princes ont droit de com-
 „ mander aux consciences, & d'employer
 „ la force pour le fait de la religion?
 „ Comme c'est de la part des huguenots
 „ que viennent ces clameurs, on pourroit,
 „ pour réponse, les renvoyer aux chefs
 „ de leur réforme. Luther pose pour prin-
 „ cipe: qu'il faut exterminer & jeter à la
 „ mer ceux qui ne font pas de son avis,
 „ à commencer par le Pape & les Souverains
 „ qui le protègent; & Calvin pense à cet égard
 „ comme Luther. Nos principes font bien dif-
 „ férens sans doute. Mais, sans donner au
 „ Prince des droits qui ne lui font pas dûs,
 „ nous lui laissons ceux qu'on ne sauroit lui
 „ contester; & nous disons, qu'il peut & qu'il
 „ doit même, comme pere de son peuple,
 „ s'opposer à ce qu'on le corrompe par l'er-
 „ reur: qu'il peut & qu'il doit même, comme
 „ l'ont fait les plus grands Princes de
 „ tous les tems, prêter son épée à la re-
 „ ligion, non pas pour la propager, ce ne
 „ fut jamais l'esprit du Christianisme, mais
 „ pour réprimer & pour châtier les méchans

„ qui entreprennent de la détruire. Nous di-
 „ sons enfin que , s'il n'a pas le droit de
 „ commander aux consciences, il a celui de
 „ pourvoir à la sûreté de ses Etats, & d'en-
 „ chaîner le fanatisme qui y jette le désordre
 „ & la confusion. Que les ministres huguenots
 „ comparent, s'ils le veulent, la conduite
 „ modérée que l'on a tenue à leur égard,
 „ avec la cruauté des premiers persécuteurs
 „ de la religion : j'admets la comparaison, tou-
 „ te injuste qu'elle est ; & je dis, que les
 „ Césars eussent été fondés à proscrire le
 „ Christianisme, s'il eût porté ceux qui le pro-
 „ fessoient à jeter le trouble dans l'empire ;
 „ mais les Chrétiens paioient fidèlement les
 „ charges de l'Etat : ils servoient avec affec-
 „ tion dans les armées : on les éloignoit des
 „ emplois publics, on les emprisonnoit, on
 „ mettoit à mort des légions entières ; ils ne
 „ résistoient point : ils n'appelloient point les
 „ ennemis de l'Etat ; ils ne croioient point
 „ qu'il falloit égorger les Empereurs & les jet-
 „ ter à la mer. Cependant ils avoient pour
 „ eux la justice & la vérité. Leur invincible
 „ patience annonçoit la bonté de leur cause,
 „ comme les révoltes & l'esprit sanguinaire
 „ des huguenots prouvent l'injustice de la leur.
 „ Il est vrai qu'ils ont causé moins de désor-
 „ dres éclatans sous le regne actuel que sous
 „ les précédens ; mais c'étoit moins la volon-
 „ té de remuer qui leur manquoit, que la
 „ puissance. Encore se sont-ils rendus coupables
 „ de quelques violences, & d'une infi-
 „ nité de contraventions aux ordonnances,
 „ dont quelques-unes ont été dissimulées, &
 „ les autres punies par la suppression de quel-
 „ ques privilèges. Malgré leurs protestations
 „ magnifiques de fidélité, & leur soumission en
 „ apparence la plus parfaite à l'autorité, le
 „ même esprit inquiet & factieux subsistoit
 „ toujours, & se trahissoit quelquefois. Dans
 „ le tems que le parti faisoit au Roi des of-
 „ res de services, & qu'il les réalisoit même,
 „ on apprenoit, par des avis certains, qu'il
 „ remuoit sourdement dans les provinces éloi-
 „ guées,

„ gnées, & qu'il entretenoit des intelligences
 „ avec l'ennemi du dehors. Nous avons en
 „ main les actes authentiques des fynodes
 „ clandestins, dans lesquels ils arrêtoient de
 „ se mettre sous la protection de Cromwel,
 „ dans le tems où l'on pensoit le moins à
 „ les inquiéter; & les preuves de leurs liai-
 „ sons criminelles avec le prince d'Orange,
 „ subsistent également. L'animosité entre les Ca-
 „ tholiques & les huguenots étoit aussi toujours
 „ la même. Les plus sages réglemens ne pou-
 „ voient pacifier & rapprocher deux partis,
 „ dont l'un avoit tant de raison de suspecter
 „ la droiture & les bonnes intentions de l'autre.
 „ On n'entendoit parler dans le conseil
 „ que de leurs démêlés particuliers. Les Ca-
 „ tholiques ne vouloient point admettre les
 „ huguenots aux assemblées de paroisses: ceux-
 „ ci ne vouloient point contribuer aux char-
 „ ges de fabrique & de communauté: on se
 „ disputoit les cimetières & les fondations
 „ de charité: on s'aigrissoit, on s'insultoit
 „ réciproquement. Les huguenots dans les
 „ campagnes où ils n'avoient pas de temples,
 „ affectoient, dans le desœuvrement des jours
 „ de fêtes, de troubler l'office divin par des
 „ attroupemens autour des églises, & par des
 „ chants profanes. Les Catholiques indignés
 „ fortoient quelquefois du lieu saint pour don-
 „ ner la chasse à ces perturbateurs; &, quand
 „ les huguenots faisoient leurs prêches, ils
 „ manquoient rarement d'user de représailles.
 „ Il arriva un jour que les habitans d'un
 „ village de la Saintonge, tous catholiques,
 „ mirent le feu à la maison d'un huguenot
 „ qu'ils n'avoient pu empêcher de s'établir
 „ parmi eux; donnant pour raison, qu'il ne
 „ falloit qu'un seul homme pour répandre
 „ peu-à-peu l'hérésie dans tout le village.
 „ Les protecteurs de la réforme firent grand
 „ bruit de cette affaire, où il s'agissoit d'une
 „ chaumière estimée quatre cent soixante li-
 „ vres; & il en fut question dans le conseil.
 „ Le Roi, en condamnant les habitans du
 „ lieu à dédommager le propriétaire de la

» maison, ne put s'empêcher de dire: Que ses
» prédécesseurs auroient épargné bien du
» sang à la France, s'ils s'étoient conduits
» par la politique prévoiante de ces villageois,
» dont l'action ne lui paroïssoit vicieuse que
» par le défaut d'autorité. Quoique le Roi
» scût assez que les huguenots n'avoient pour
» titres primordiaux de leurs privilèges que
» l'injustice & la violence: quoique les nou-
» velles contraventions aux ordonnances lui
» parussent une raison suffisante pour les pri-
» ver de l'existence légale qu'ils avoient en-
» vahie en France, les armes à la main; Sa
» Majesté néanmoins voulut encore consulter
» avant de prendre un dernier parti: elle
» eut des conférences sur cette affaire avec les
» personnes les plus instruites & les mieux
» intentionnées du royaume; &, dans un
» conseil de conscience particulier, dans le-
» quel furent admis deux théologiens & deux
» juriconsultes, il fut décidé deux choses;
» la première: Que le Roi, pour toutes sortes
» de raisons, pouvoit révoquer l'édit de Hen-
» ri IV, dont les huguenots prétendoient se
» couvrir comme d'un bouclier sacré. La se-
» conde: Que, si Sa Majesté le pouvoit licite-
» ment, elle le devoit & à la religion & au
» bien de ses peuples. Le Roi, de plus en
» plus confirmé par cette réponse, laissa mû-
» rir encore son projet pendant près d'un
» an, employant ce tems à concerter l'exé-
» cution par les moïens les plus doux. Lors-
» que Sa Majesté proposa dans le conseil de
» prendre une dernière résolution sur cette af-
» faire, Monseigneur, d'après un mémoire
» anonyme qui lui avoit été adressé la veille,
» représenta qu'il y avoit apparence que
» les huguenots s'attendoient à ce qu'on leur
» préparoit: qu'il y auroit peut-être à crain-
» dre qu'ils ne prissent les armes, comptant sur
» la protection des princes de leur religion,
» & que, supposé qu'ils n'osassent le faire,
» un grand nombre fortiroit du royaume; ce
» qui nuiroit au commerce & à l'agriculture,
» & par-là même affoiblirait l'Etat. Le Roi

„ répondit : Qu'il avoit tout prévu depuis long-
 „ tems, & pourvu à tout : que rien au monde
 „ ne lui seroit plus douloureux que de répan-
 „ dre une seule goutte du sang de ses sujets ;
 „ mais qu'il avoit des armées & de bons gé-
 „ néraux ; qu'il emploieroit, dans la nécessité,
 „ contre les rebelles qui voudroient eux-mê-
 „ mes leur perte. Quant à la raison d'intérêt,
 „ il la jugea peu digne de considération,
 „ comparée aux avantages d'une opération
 „ qui rendroit à la religion sa splendeur, à
 „ l'Etat sa tranquillité, & à l'autorité tous
 „ ses droits. Il fut conclu, d'un sentiment
 „ unanime, pour la suppression de l'édit de
 „ Nantes. Le Roi, qui vouloit toujours trai-
 „ ter en paterne & en pere ses sujets les
 „ moins affectionnés, ne négligea aucun des
 „ moïens qui pouvoient les gagner en les
 „ éclairant. On accorda des pensions, on
 „ distribua des aumônes, on établit des mis-
 „ sions, on répandit par-tout des livres qui
 „ contenoient des instructions à la portée des
 „ simples & des savans. Le succès répondit à
 „ la sagesse des moïens ; &, quoiqu'il sem-
 „ ble, d'après les déclamations emportées de
 „ quelques ministres huguenots, que le Roi
 „ eût armé la moitié de ses sujets pour égor-
 „ ger l'autre, la vérité est que tout se passa
 „ au grand contentement de Sa Majesté, sans
 „ effusion de sang & sans désordre. Par-tout
 „ les temples furent purifiés ou démolis : le
 „ plus grand nombre fit abjuration : les au-
 „ tres s'y préparèrent, en assistant aux prie-
 „ res & aux instructions de l'Eglise. Tous en-
 „ voïerent leurs enfans aux écoles catholi-
 „ ques. Les plus séditieux, étourdis par ce
 „ coup de vigueur, & voïant bien que l'on
 „ étoit en force pour les châtier, s'ils ten-
 „ toient la rébellion, se montrèrent les plus
 „ traitables. Ceux de Paris, qui n'avoient plus
 „ Claude pour les amener, donnerent l'ex-
 „ emple de la soumission. Les plus entetés
 „ de l'hérésie sortirent du roïaume, & avec
 „ eux la semence de tous les troubles. Et
 „ l'Europe entière fut dans l'étonnement de

„ la promptitude & de la facilité avec laquelle
 „ le Roi avoit anéanti, par un seul édit, une
 „ hérésie, qui avoit provoqué les armes de 6
 „ Rois ses prédécesseurs, & les avoit forcés
 „ de composer avec elle. On a exagéré infiniment
 „ le nombre des huguenots qui sortirent
 „ du royaume à cette occasion, & cela devoit
 „ être ainsi : comme les intéressés font
 „ les seuls qui parlent & qui crient, ils affirment
 „ tout ce qui leur plaît. Un ministre qui voioit
 „ son troupeau dispersé, publioit qu'il avoit
 „ passé chez l'étranger. Un chef de manufacture
 „ qui avoit perdu deux ouvriers, faisoit son calcul
 „ comme si tous les fabricans du royaume avoient
 „ fait la même perte que lui. Dix ouvriers fortis
 „ d'une ville, où ils avoient leurs connoissances &
 „ leurs amis, faisoient croire, par le bruit de
 „ leur fuite, que la ville alloit manquer de bras
 „ pour tous les ateliers. Ce qu'il y a de surprenant,
 „ c'est que plusieurs maîtres des requêtes, dans
 „ les instructions qu'ils m'adresserent sur leurs
 „ généralités, adopterent ces bruits populaires,
 „ & annoncerent par-là combien ils étoient peu
 „ instruits de ce qui devoit le plus les occuper.
 „ Aussi leur rapport se trouva-t-il contredit par
 „ d'autres, & démontré faux par la vérification
 „ faite en plusieurs endroits. Quand le nombre
 „ des huguenots qui sortirent de France à cette
 „ époque monteroit, suivant le calcul le plus
 „ exagéré, à 67,732 personnes (a), il ne devoit
 „ pas se trouver parmi ce nombre, qui comprenoit
 „ tous les âges & tous les sexes, assez d'hommes
 „ utiles pour laisser un grand vuide dans les
 „ campagnes & dans

(a) *L'auteur des deux mémoires sur le mariage des Protestans (15 Août 1776, p. 584) porte ce nombre à 400,000. Il n'y a point de doute qu'il ne faille s'en tenir au calcul du Prince, mieux instruit & témoin oculaire des effets immédiats de l'édit.*

„ les ateliers, & influer sur le royaume en-
 „ tier. Il est certain d'ailleurs que ce vuide
 „ ne dut jamais être plus sensible qu'au mo-
 „ ment où il se fit. On ne s'en apperçut pas
 „ alors (a), & l'on s'en plaint aujourd'hui.
 „ Il faut donc en chercher une autre cause:
 „ elle existe en effet, & si on veut la sa-
 „ voir, c'est la guerre. Quant à la retraite des
 „ huguenots, elle coûta moins d'hommes uti-
 „ les à l'Etat que ne lui enlevait une seule
 „ année de guerre civile. Il est bien sur-
 „ rant que certaines personnes se laissent
 „ ébranler par les raisons les plus frivoles,
 „ au point de douter s'il n'y auroit pas un
 „ avantage à rétablir les choses sur l'ancien
 „ pied; & par conséquent, si l'on a pas eu
 „ tort de faire ce que l'on a fait? Mais, dans
 „ dans la supposition, bien fautive assurément,
 „ que l'on ait eu tort de faire ce que l'on
 „ fit, je maintiens que l'on auroit un bien
 „ plus grand tort aujourd'hui de le defaire. Ce
 „ seroit se ruiner à démolir une forteresse,
 „ parce qu'on se seroit épuisé à l'élever. Il
 „ y a des torts dont il faut savoir profiter;
 „ des torts qui ne sauroient se réparer que
 „ par de plus grands torts encore; & cette
 „ opération, si elle en étoit un, seroit de
 „ ce genre. Rappeller les huguenots, ne se-
 „ roit-ce pas leur dire: Vous nous êtes neces-
 „ saires: nous vous avons fait une injustice,
 „ nous vous en faisons excuse. Quel orgueil
 „ une telle démarche n'inspireroit-elle pas à
 „ de pareils sujets? Ne se croiroient-ils pas
 „ alors plus en droit que jamais de composer
 „ avec leur Souverain, & plus en état de lui
 „ faire la loi? Rappeller les huguenots, ne
 „ seroit-ce pas rappeller les amis des enne-
 „ mis de la France? & ceux qui entretenoient
 des

(a) *Preuve de fait de cette observation*, 1 Nov.
 1781, p. 355 & *div. refl. ibid.* p. 353. 15 Janv.
 1783, p. 108.

des correspondances avec ces mêmes enne-
 mis, dans le tems qu'on les laissoit tran-
 quilles, nous seroient-ils plus fideles &
 moins dévoués à nos ennemis, actuelle-
 ment qu'ils auroient sous les yeux les au-
 teurs de leur disgrâce, & qu'ils se rappel-
 leroient avec reconnoissance ceux qui les
 ont accueillis dans leurs malheurs? Rap-
 peller les huguenots, ce seroit, dans une
 affaire qui a dû être & qui fut en effet le
 résultat des plus mûres délibérations, of-
 frir à toute l'Europe une variation de prin-
 cipes pitoiable. En un mot, rappeler les
 huguenots, ce seroit s'écarter de cette po-
 litique de fermeté qui fait le soutien des
 empires: ce seroit, en se donnant un grand
 ridicule, exposer l'Etat je ne fais à quels
 dangers. Je ne parle pas encore des inté-
 rêts de la religion: car ne seroit-ce pas en
 même tems imprimer à l'hérésie le sceau de
 la perpétuité en France? ne seroit-ce pas
 exposer tous les nouveaux convertis aux
 railleries, aux persécutions & au danger
 évident de la rechûte? ne seroit-ce pas ex-
 poser la religion à se trouver parmi nous,
 avant un demi-siècle, dans l'état malheu-
 reux où nous la voions chez les peuples
 qui nous avoisinent? Je fais que certains
 prétendus politiques s'imaginent avoir fait
 une belle découverte, & trouvé le remède
 à tous les maux, dans un concordat que
 seroient réciproquement les Princes catho-
 liques & huguenots, de laisser en repos les
 sujets des deux religions dans leurs Etats.
 Mais, d'abord, la partie ne seroit pas éga-
 le, puisqu'on mettroit la religion du Ciel
 en parallele & de niveau avec l'hérésie.
 Qu'à la bonne heure les Luthériens, les
 Zuingliens, les Calvinistes & autres nova-
 teurs passent entr'eux ce concordat; nou-
 veauté pour nouveauté, erreur pour erreur,
 il n'y auroit point de partie essentielle-
 ment lésée dans ce pacte; au lieu que les Ca-
 tholiques ne pourroient le faire qu'avec

„ un désavantage évident ; ce seroit comme
 „ si, pour arranger deux freres, qui seroient
 „ en différens sur leur légitime, on vouloit
 „ obliger celui qui a le droit d'aînesse à le
 „ partager, par égale portion, avec son ca-
 „ det, lequel auroit encore la tache de bâtard-
 „ dise. En second lieu, est-ce une vérité bien
 „ incontestable, qu'un Prince chrétien puisse
 „ permettre que le mal se fasse dans ses Etats,
 „ pour obtenir que le bien se fasse dans les
 „ Etats étrangers ? & qu'il puisse dire : Souf-
 „ frez que Dieu soit honoré chez vous, je
 „ souffrirai qu'il soit blasphémé chez moi. En
 „ supposant qu'il le puisse, ce que je ne crois
 „ pas, personne assurément ne soutiendra
 „ qu'il le doive. En outre, quand même tous
 „ les Souverains conviendroient entr'eux de
 „ laisser en repos leurs sujets des deux reli-
 „ gions, reste à savoir s'ils voudroient y res-
 „ ter, & s'il seroit bien facile de les y obli-
 „ ger. Il n'est pas question de savoir ici com-
 „ ment les deux religions peuvent compâir
 „ dans d'autres pays : l'expérience la plus
 „ funeste & la plus longue n'a que trop prouvé
 „ qu'elles étoient incompatibles dans ce roia-
 „ me : & c'est, encore un coup, le point
 „ auquel il faut s'en tenir, & ne jamais per-
 „ dre de vue. Catherine de Médicis, en sui-
 „ vant précisément l'idée de ce concordat,
 „ avoit prétendu ménager & contenir les deux
 „ partis ; que résulta-t-il de sa politique ? la
 „ plus grande confusion, qui conduisit enfin
 „ à la scène sanglante de la Saint-Barthélemi,
 „ qu'elle crut nécessaire pour se débarrasser
 „ une bonne fois des huguenots, qu'elle n'a-
 „ voit rendus que plus insolens & plus fac-
 „ tieux en les flattant. Mais ce qui vient de
 „ se passer dans les Cévennes ne suffit-il pas
 „ pour faire toucher au doigt la sagesse de l'o-
 „ pération du Roi, & la nécessité de la
 „ maintenir. C'est par les excès inouis & les
 „ horribles brigandages que les huguenots
 „ viennent d'exercer dans le Languedoc, qu'il
 „ faut juger des autres maux qu'ils eussent
 „ pu nous faire pendant la guerre actuelle,
 „ s'ils se fussent trouvés au point de puissance

15. Juin 1783.

253

„ ce où ils étoient encore, il y a 25 ans. Et
„ au moment où j'écris ce-ci, & où le parti
„ semble, par une modération feinte, désa-
„ vouer les horreurs auxquelles se sont portés
„ les Camifards, des papiers interceptés nous
„ découvrent que ses liaisons avec l'Anglois
„ subsistent toujours. „

Ne seroit-ce pas une espece d'inconfé-
quence ou d'ingratitude de s'arrêter si long-
tems sur les vertus, la sagesse, la religion,
les vues lumineuses & profondes d'un Prince
destiné au trône d'une des plus puissantes
monarchies du monde, & de ne rien dire
de son immortel instituteur? Qu'est-ce que
le naturel le plus heureux, les dispositions
les plus précieuses & les plus rares si l'édu-
cation, si la prudence & le zele d'un grand
maître ne les développe point avec art &
ne les dirige pas vers le bien?

*Natura sed vim promovet institam,
Rectique cultus pectora roborant;
Utcunque defecere mores
Dedecorant bene nata culpa.*

Je ne m'arrêterai pas à ce qui est personnel
à ce grand archevêque, à ce que l'on a dit de
sa défaite dans ses différens avec M^r. Bos-
suet sur le Quiétisme, défaite plus glorieuse
pour lui par la maniere dont il en convint
que la plus éclatante victoire (a); je ne

(a) Toute la France, dit l'auteur, étoit
dans l'attente de ce que produiroit le juge-
ment du saint Siège. L'archevêque de Cambrai fa-

dirai rien de son incomparable *Télémaque*, qu'on peut regarder comme le code & le

voit écrire & persuader. Ses vertus, ses talents, sa modération dans cette affaire, sa disgrâce, & la douleur profonde qu'en conservoit son élève, tout concouroit à inspirer l'intérêt, à disposer les esprits en sa faveur ; & l'on eût dit que l'on souhaitoit qu'il eût raison contre la cour de Rome, comme on la lui donnoit contre la cour de France. Ceux qui ne le connoissoient point annonçoient déjà des apologies triomphantes, des explications satisfaisantes, & toutes ces distinctions spécieuses qui préparent les hérésies. D'autres personnes, mieux intentionnées dans leur zèle indifférent, fatiguoient le prélat de lettres anonymes qui l'exhortoient à la soumission. Le Duc de Bourgogne & les amis de l'Archevêque méprisoient également ces bruits calomnieux & ces vaines alarmes ; & Fénelon ne tarda pas à exposer lui-même ses véritables sentimens. Aucun évêque de France ne souffrit plus nettement que lui à la condamnation du livre *des maximes des Saints*, & ce qu'un esprit vulgaire eût cru ne pouvoir avouer sans honte, ce grand homme ne craignit point de le publier hautement : qu'il s'étoit trompé. La nouvelle de la condamnation de l'archevêque s'étoit déjà répandue dans son diocèse, & y avoit jetté la désolation. Fénelon fit avertir que le 9 du mois d'Avril il feroit à son peuple une instruction importante. Au jour marqué tout le clergé & un peuple immense de la ville & des campagnes d'alentour remplit sa métropole. L'éloquent archevêque monta en chaire. D'un seul mot il eût pu faire un schisme, en parlant à des hommes témoins de ses vertus, & comblés de ses bienfaits : il commença par faire une instruction sur la soumission due à l'Eglise & aux décisions du saint Siège ; & prenant en

tableau d'un sage & bon Roi (a). Ce qui paroît le plus digne de considération & de tout

main le mandement qu'il avoit fait imprimer. « Notre saint Pere le Pape, continua-t-il, a condamné ce livre (*des maximes des Saints*) avec les vingt-trois propositions qui en ont été extraites, par un bref daté du 12 Mars. Nous adhérons à ce bref, mes très-chers freres, tant pour le texte du livre que pour les vingt-trois propositions, simplement, absolument, & sans ombre de restriction. Nous nous consolons, mes très-chers freres, de ce qui nous humilie, pourvu que le ministère de la parole, que nous avons reçu du Seigneur pour votre sanctification, n'en soit point affoibli, & que, nonobstant l'humiliation du pasteur, le troupeau croisse en grace devant Dieu. C'est donc de tout notre cœur que nous vous exhortons à une soumission sincere & à une docilité sans réserve, de peur qu'on n'altere insensiblement la simplicité de l'obéissance, dont nous voulons, moiennant la grace de Dieu, vous donner l'exemple jusqu'au dernier soupir de notre vie. A Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis de son troupeau, & qu'il n'a mis aucune borne à son obéissance. »

(a) Voltaire prétend que le *Télémaque* ne fut point composé pour l'instruction du Duc de Bourgogne. *Fénélon*, dit-il d'un ton tranchant, ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai, & il le fit en trois mois. Il l'écrivit même sans ratures, s'il faut l'en croire. Il tient le fait d'un officier tué à la bataille de Rocou; & moi, dit l'abbé P., je le tiens d'un homme encore vivant, qu'il existe actuellement sept exemplaires de l'ouvrage, ou copiés entièrement par l'auteur, ou corrigés &

genre d'estime & de respect, est la maniere ferme, austere & cordiale, dont ce grand homme parloit à son auguste élève, & la maniere dont celui-ci recevoit des avis si sinceres. Jamais instituteur ne parla avec tant de force & de dignité, & jamais disciple n'écouta avec plus de docilité & d'ardeur pour le bien. Il n'y a que la religion de Jesus-Christ qui puisse inspirer d'un côté une si sainte & si courageuse liberté, & de l'autre tant de déférence, de gratitude, d'attachement, de prompt & active volonté. *Personne*, écrit Fénelon au sage & aimable Prince, *ne desire plus sincerement que moi que vous soyez un très-grand nombre d'années loin des périls inséparables de la*

raturés de sa main. Monseigneur l'évêque de Lombés, héritier du nom & des papiers de Fénelon, ne me démentira pas. A l'autorité de son garant qui est mort, Voltaire ajoute la présomption : " qu'il n'eût pas convenu de faire entrer les amours de Calypso & d'Eucharis dans l'éducation du Duc de Bourgogne ". Etrange délicatesse de la part d'un écrivain dont les ouvrages ont corrompu toute la jeunesse du royaume, de juger qu'il eût été mesléant que Fénelon entretint son élève de la passion de l'amour, pour la lui faire envisager comme une peste qui traîne après elle les fureurs, les remords & l'infamie ! Et qu'auroit fait le précepteur d'un grand Prince pour l'éducation de son élève, s'il négligeoit de le prévenir que le palais qu'il habite est une île de Calypso, ou bien fût des nymphes artificieuses se disputeront la coupable gloire de triompher de sa vertu ?

roïauté. Je le souhaite par zèle pour la conservation de la personne sacrée du Roi, si nécessaire à son roïaume, & celle de Monseigneur le Dauphin. Je le souhaite pour le bien de l'Etat, je le souhaite pour le vôtre même ; car un des plus grands malheurs qui pût vous arriver, seroit d'être maître des autres dans un tems, où vous l'êtes encore si peu de vous-même. Mais il faut vous préparer de loin aux dangers d'un état dont je prie Dieu de vous préserver jusqu'à l'âge le plus avancé de la vie. Il l'exhorte à se rappeler sans cesse " que Dieu est sa fin

„ dernière, & la pratique de la religion le
„ premier de ses devoirs. Il lui conseille de
„ ne pas se contenter de jeter un coup
„ d'œil superficiel sur les vérités éternelles,
„ mais de les approfondir, comme David,
„ par la méditation ; & sur-tout, de deman-
„ der à Dieu dans la priere le don de les
„ bien entendre, & d'en faire la règle de
„ sa conduite. C'est à la négligence, & à
„ la dissipation volontaire dans la priere qu'il
„ attribue l'ignorance & l'aveuglement dans
„ lequel vivent la plupart des Princes. Il lui
„ représente que la pureté & l'innocence des
„ mœurs doivent sur-tout honorer le trône :
„ qu'il lui serviroit peu, pour sa gloire &
„ son bonheur, de gouverner des nations,
„ s'il souffroit que des femmes vaines & cor-
„ rompues le gouvernassent lui-même : que
„ les grands Princes se flattent en vain que
„ leurs foibleffes les plus secretes sont igno-
„ rées, & qu'enfin les sujets étant de serviles

„ imitateurs de leurs Princes, sur-tout en ce
 „ qui flatte les passions, il n'est point de
 „ scandale comparable à celui dont se charge
 „ un Roi qui montre le vice assis avec lui
 „ sur le trône, non-seulement à tous ses su-
 „ jets, mais à toute la terre. Ce qui cause
 „ souvent une multiplication & un enchaî-
 „ nement de crimes qui s'étendent jusqu'à plu-
 „ sieurs nations, & se perpétuent dans plusieurs
 „ siècles „. Ah! que tous les Rois n'ont-
 ils eu de tels instituteurs, que n'entendent-ils de
 telles leçons! non-seulement dans les années
 de cette docilité & flexibilité heureuse où
 l'impression de la vertu reste si facilement
 empreinte, mais dans le tems même où la
 réflexion, l'expérience, l'usage des affaires &
 les essais du gouvernement réalisent les bon-
 nes dispositions & les salutaires intentions des
 Princes. Ils ne mourroient pas hélas! comme
 Pilate, sans savoir ce que c'est que la vé-
 rité (a); leurs Etats deviendroient des espe-
 ces de paradis sur la terre & leurs peuples
 des bienheureux. Mais adorons la juste &

(a) Ce vieux Pilate après avoir passé par
 les bruiantes affaires de Rome la tracassière, ne
 favoit pas encore ce que c'étoit que la vérité.
 Il s'avise d'en chercher la connoissance chez
 un homme qu'on lui livroit pour un scélérat.
 Le mot de *vérité* le frappa comme une chose
 curieuse, & il s'empressa de s'en instruire.
Quid est veritas? Mais dans le moment même
 il en eut peur. Il n'attendit pas la réponse, pour
 aller s'amuser avec les insensés qui criaient:
Non habemus Regem nisi Cæsarem.

15. Juin 1783.

259

Severe Providence. Elle prépare bien de tels Princes, elle les *montre*, comme dit un ancien, de loin ou de près; mais elle en met peu sur les trônes. Les crimes des nations & le sort de l'humanité fixé par d'immuables décrets, ne permettent pas que l'on voie sur la terre ce degré de bonheur.

Offendent terris hunc tantum fata, neque ultra Æneid.
Esse sinent. Nimum vobis romana propago L. 6.
Visa potens, Superi, propria hæc si dona fuissent.



Œuvres diverses du pere du Baudory, nouvelle édition. A Paris, chez Barbou; à Liege chez Lemarié. 1 vol. in-12. Prix 2 liv. 10 f. rel.

ON ne peut refuser des éloges aux éditeurs qui, dans ces tems de frivolité & de sottise pure, reproduisent des ouvrages utiles, & particulièrement ceux qui paroissent propres à prévenir ou à retarder l'entiere dégradation des belles-lettres. Mais j'apperçois encore ici une oreille qui perce. Nos gens disent qu'ils donnent un plaidoyer de plus; mais ils retranchent une belle tragédie (*Ludovicus in vinculis*) & cela, disent-ils, parce que " nous savons que ce poëme dramatique n'avoit pas reçu de son auteur sa dernière perfection, & d'ailleurs on nous a fait observer que de toutes les tragédies latines écrites par nos modernes, celles du pere de la *Rue* & le *Brutus* du Pere Po-
,, rée

„ rée, sont les seules peut-être que le public connoisseur estime aujourd'hui „. Le public connoisseur en tragédies latines ! ô la rareté, que je ferois bien curieux de voir (a) ! Voici la vérité du fait. Les éditeurs favoient un peu de latin en prose, mais en latin poétique ils ne connoissoient rien du tout : il a donc fallu retrancher le *Ludovicus in vinculis*, ou prêter à rire à ceux qui distinguoient un peu les vers latins des vers troubadours. *Le Brutus du P. Porée & les tragédies du P. de la Rue*, n'ont rien à démêler avec cette difficulté.

Je doute très-fort que cette édition soit fortie des presses de Barbou ; elle ne contribuera pas certainement à les illustrer. Le papier & le format donnent l'idée d'une impression faite à Quimper - Corentin.



Les Lacunes de la philosophie, ou du moi-humain. A Paris, chez Cloufier. 1782. 1 vol. in-12 de 314 pages.

Ouvrage parfaitement assorti au goût du siècle, c'est-à-dire rempli de diverses allégations des faits historiques, de traits lancés

(a) Il existe sans doute encore des connoisseurs en ce genre. Mais ce petit nombre d'hommes, peut-il être appelé public ? Dira-t-on, par-exemple, le public connoisseur en vers syriaques & chinois ?

cés contre les choses & les personnes les plus
 respectables, d'apologies de ce qu'il y a de
 plus odieux ; mais sur-tout de telles inconsé-
 quences, qu'il paroît impossible que des con-
 trastes de cette force soient tracés dans un
 même cerveau. Il suffira d'en citer l'exemple
 suivant. L'auteur après avoir porté l'éloge de
 Voltaire jusqu'à la déification, en parle de
 la manière suivante. " Alors tu distilleras à
 „ la fois le poison & le miel. Des écrits ef-
 „ timables & licentieux couleront pêle-mêle
 „ de ta plume féconde. Tu voudras domi-
 „ ner sur ton siècle, lui donner toutes les
 „ impressions, occuper seul les cent bouches
 „ de la renommée, & régner sans rivaux.
 „ Tu te croiras l'unique foier de lumière...
 „ Tu parleras de tolérance & feras un ty-
 „ ran. Malheur à l'imprudent qui osera heur-
 „ ter tes opinions ! si son étoile ne l'a fait
 „ qu'homme de bien, il est perdu. Des
 „ traits aigus vont le percer. La sanglante
 „ ironie va le couvrir de ridicule aux yeux
 „ d'un peuple délicat & frivole, que la dis-
 „ cussion fatigue, que les formes séduisent,
 „ que le fonds touche peu, & devant qui
 „ l'on trouva toujours grâce quand on sçut
 „ l'amuser. O égoïste ! ta sensibilité
 „ n'est que factice, tes émotions sont dans
 „ ta tête. Tu mesure tes mouvemens sur
 „ leur degré d'utilité. Tu places à intérêts
 „ tes soins, tes assiduités ; & ton cœur *gou-*
 „ *verné par Barême*, se répand, s'ouvre ou
 „ se ferme au gré de ses combinaisons secre-
 „ tes. Tu suis le vent de la faveur. Sembla-
 „ ble

„ ble au peuple d'Athènes corrompu , avili ,
 „ tu renverfes ou releves les statues que tu
 „ décernes au gré de la victoire & de l'é-
 „ vénement ; & prosterné aux pieds de l'i-
 „ dole du jour , profituant bassément tes
 „ éloges , pour toi le grand homme d'état
 „ fut l'homme en place. „



*Anecdotes du ministère de Sébastien-Joseph
 Carvalho comte d'Oyeras , marquis de
 Pombal , sous le regne de Joseph I. Roi
 de Portugal. Avec cette épigraphe :*

Quò magis focordiam eorum irridere libet,
 qui præfenti potentiâ credunt extingui posse
 etiam sequentis ævi memoriam. *Tacitus. Annal.*
l. 4. n. 35.

A Varsovie , chez Janos Rovicki. 1783.

OUvrage intéressant , & qui le seroit da-
 vantage si l'éditeur moins confiant en
 ses lumieres , n'avoit pas rejetté celles qu'on
 lui avoit communiquées de bonne grace , &
 qui auroient pu lui être utiles.



Viri eximii, amplissimi, admodumque reverendi, Johann. Jos. Guyaux, S. T. D. Prælectiones de S. Jesu Christi Evangelio, deque actis & epistolis Apostolorum, editas & adnotationibus auctas à Joanne Josepho Gerard, cathedralis ecclesiæ Gandavensis canonico; per subscriptionem exponit Ludovicus-Josephus Urban, typographus Lovanii.

LE nom de l'auteur suffit pour intéresser le public à cette souscription, il n'y a rien d'exagéré dans l'éloge que l'éditeur en fait en ces termes : *Scientiis certè quidem omnibus, sed præsertim sacris aptissimus fuerit oportet homo antiquæ virtutis spectatæque integritatis, ingenio atque judicio eruditissimus; moribus simplex, animo candidus, egregièque cordatus; singulari modestiâ & sobrietate conspicuus; nec luxûs vanitatem, nec fuitiles circulos, nec cætera vitæ delinimenta unquam consecutus; qui solitudinis amans & laboris patientissimus, mente æquâ, gloriæ atque honorum cupiditate vacuâ, & profanorum hominum placito prorsus nullq̄ infecta, per solidum longæ vitæ cursum se studiis totum involvit, à pueritia & omni deinceps ætate accuratissimè diligentia cujusque statûs ac muneris sui officia constantissimè exsecutus.*

Viri, omni laude majoris, delineamenta

hæc pauca futura ætatis lectoribus ducò : ad præsens vitam ejus , mores ac naturam , multo quidem melius quàm possim verbis , hominum memoria exprimit. Totum Belgium nostrum , nomine ejus adhuc personat : eum scilicet theologiæ oraculum fuisse prædicant quotquot scholam Lovaniensem , eo docente vel disputante , frequentaverunt.

L'éditeur , aussi connu par ses talens que par l'excellent usage qu'il en fait , n'a rien négligé pour donner à l'ouvrage toute la perfection possible. Il a corrigé quelques expressions barbares que M^r. Guyaux avoit employées comme familières aux théologiens & aux peres , & comme propres à rendre avec plus de précision le sens des choses (a) , mais qui pourroient offenser des latinistes délicats. Il a ajouté des réflexions morales très-utiles aux jeunes ecclésiastiques , & qui parlent au cœur tandis que l'explication littéraire porte la lumière dans l'esprit. (b)

En parlant du caractère & des soins typographiques

(a) *Verba aliquot brevitatis & perspicuitatis gratiâ usurpavit barbarâ minusque latinâ , at patribus aut scholis usitata.* Ce dernier point de vue doit rendre la correction prudente & réservée.

(b) Le savant éditeur distingue ces réflexions par des guillemets ; cela n'empêche pas qu'elles n'interrompent le texte & qu'elles ne donnent à l'ouvrage un air de bigarrure. Je ferois d'avis de les mettre en note au bas des pages.

pographiques qu'on donnera à cette édition, M^r. G. fait une observation bien vraie & en même tems bien humiliante pour ce siècle. *Mirum omnino est, quod libri scientias tractantes, pretiosis porro atque æstimabilibus oculis lectitandi, passim imprimantur literis visui nocentibus; dùm libri alii, vix semel perlegendi, fabulosi, inepti, quin & improbis rebus pleni, pulchrâ & visui amicâ impressione donantur.*

L'explication de l'Apocalypse, ouvrage solide & lumineux, qui a été imprimé depuis peu, ne sera pas pour cette raison inféré dans cette collection. Les conditions de la souscription sont énoncées de la maniere suivante.

Universum Opus septem octove voluminibus, eadem hac forma, charta, typis &c, singulis 400 — 450 paginas complexis, constabit. Duo quotannis prodibunt, quo sic facilius, majoreque fructu evolvi queant: si tamen subscriptorum is sit numerus, qui prævios typographi sumtus commodè alleviet. Itaque primum volumen sine mora proælo subjicietur, mense octobri proximo distribuendum: id quod si incuriæ, negligentia, alteriusve viii capitalis accusatio fundata incidere possit, liberum erit DD. subscriptoribus a fide data recedere. Singulum volumen subscriptoribus tribus solidis constabit; qui non subscripserint, 25 assibus.



✎ J'ai plus d'une fois exposé les raisons pour lesquelles je ne pouvois continuer à répondre aux anonymes, sur-tout quand la chose exige des discussions. Je dirai seulement à celui qui se plaint si vivement du jugement

que j'ai porté des *theses latines* (1 Oct. 1782, p. 185) 1°. Que l'édition de ces theses que j'ai eue en main , a été réellement faite à Hall , & portoit à la fin *Halæ saxonum juxta exemplar &c.* 2°. Que je ne refuse pas d'entrer en lice là-dessus , pourvu que l'anonymie se nomme , & promette de laisser à côté tout argument qui tire sa lumiere de la force & de la puissance de ce monde ; ce moien qui tient plus de la menace que du raisonnement , n'est pas digne d'un homme de lettres & n'indique pas une conviction bien éclairée. En attendant je crois devoir le détromper sur un sophisme qui pourroit lui devenir funeste : entre *penser autrement* que les Rois & leur *désobéir* , il y a une grande différence.




La *Femme* est le mot de la dernière Enigme.

Corpus est celui du Logogriphe.

O*N* me donne pour sceptre à l'enfance ;
 J'appaise ses cris dans le berceau ;
 J'amuse , j'occupe l'indolence ;
 De l'air je tiens mon droit le plus beau ;
 Chasseur & berger , le larron même
 Dans leur crainte extrême
 M'emploient souvent ;
 Parmi les roseaux l'on croit m'entendre ;
 C'est à moi de prendre
 Des leçons du vent.



NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 30 Avril.*)
 Le bruit se répand que le traité de commerce entre la Russie & la Porte est sur le point d'être conclu. Quoique les conditions ne soient point encore parvenues à la connoissance du public, on croit néanmoins que le passage libre, sans être assujettis à aucune visite, sera accordé aux navires marchands russes, qu'il leur sera permis d'avoir des cargaisons de riz & de café; & que la Porte se rendra responsable des déprédations des corsaires barbaresques &c.

En attendant, les armemens de terre & de mer, ainsi que les envois d'artillerie & de munitions de guerre de toute espece ne discontinuent pas. La plupart des vaisseaux pourront mettre à la mer au premier ordre. Mais on ignore si l'amiral-général se tiendra avec une escadre à l'embouchure de la Mer-noire ou s'il passera dans l'Archipel, pour y établir sa croisiere ordinaire.

Ces jours derniers sont arrivés ici de Livourne deux bâtimens dont l'un ragusain & l'autre vénitien aiant à bord 600 personnes destinées à augmenter la population de la nouvelle ville de Cherson.

R U S S I E.

PETERSBOURG (le 10 Mai.) Le 2 de ce mois l'Impératrice a accordé à M^r. le vice-chancelier comte d'Ostermann les appointemens & l'argent de table, dont jouissoit le feu premier-ministre comte de Panin, & qui montent à 19 mille roubles par an. Sa Majesté a nommé conseiller-privé M^r. Simolin, son ministre-plénipotentiaire à la cour de Londres; conseillers-d'état, M^r. de Mestmacher, son ministre à la cour d'Eutin, & M^r. de Markoff, son ministre-plénipotentiaire à la cour de France; conseillers de chancellerie, le baron de Krüdner, son ministre à Mittau, Mrs. de Macurawoff, Leontieff, Bluhme, les freres Condoidi, & Rückmann, consul-général à Stockholm.

L'Impératrice a nommé le colonel de Hæks au commandement de Cherfon, port fortifié récemment construit sur la Mer-noire, à la place du général de Hannibal. Les glaces, dont la Neva avoit été prise pendant 150 jours, ont commencé à se détacher le 24 de ce mois; & le débâclement s'est fait les jours suivans.

Le commerce de la Russie fait des progrès rapides sur la Mer-caspienne. Les navires d'Astracan naviguent jusqu'à Derbent, ville de commerce très-importante, située dans la partie septentrionale de la Perse, province de Sirvan, près de la Mer-caspienne; ils se rendent aussi en droiture à Sallian & en d'au-

15. Juin 1783.

269

tres villes, ainsi que dans les provinces de Gilan & de Ferebat. Les marchandises exportées consistent principalement en draps & en d'autres manufactures, dont jusqu'à présent la Russie retiroit un avantage qui alloit chaque année à plus de 300,000 roubles. L'année dernière la valeur des marchandises exportées de cet empire, étoit d'environ douze millions 954,444 roubles, & l'importation se réduisoit à six millions 583,352 roubles.

P O L O G N E.

VRASOVIE (*le 15 Mai.*) Pour terminer les différens, qui s'étoient élevés entre la Russie & la Courlande, sur la liberté des ports de ce duché, il a été établi une commission, qui s'assemblera à Riga. Les commissaires, nommés par l'Impératrice pour la composer de sa part, sont le comte de Woronzow, président du collège de commerce à Pétersbourg; le général de Brown, gouverneur de la Livonie, le conseiller-d'état Dahl; le comte Sievers, comme député de l'Ordre-équestre de la Livonie; & un sénateur de Riga, en qualité de député du magistrat de cette dernière ville. Le duc de Courlande a nommé commissaires de son côté M^r. de Klopmann, grand-maître héréditaire du duché & président du conseil, & M^r. de Keyserling, chancelier de sa cour. Ces deux commissaires courlandois, accompagnés de Mrs. de Rüdiger, secrétaire de la chancel-

S 2 lerie

lerie, & de Viek, fiscal, font déjà partis pour Riga.

Suivant des lettres de Pétersbourg du 6 Mai, le général en chef comte de Soltikow, depuis peu de retour du voiage qu'il a fait avec Mgr. le Grand-Duc de Russie, a été nommé par l'Impératrice pour commander le cordon de troupes sur les frontieres de la Turquie, qui a été aux ordres du comte de Romanzow; & ce dernier commandera l'armée d'observation, à la tête de laquelle devoit se mettre le prince Potemkin, qui va revenir incessamment à la cour. Les avis de nos confins confirment le prochain retour de ce seigneur près de l'Impératrice, dont il a la confiance; & l'on en augure favorablement pour la paix avec les Ottomans. Il est certain, que ceux-ci ne se détermineront pour la guerre qu'à la dernière extrémité; ce qui fait croire que, par l'entremise des cours européennes, particulièrement de la France, qui ont déjà interposé leurs bons offices, les différens de la Porte avec les deux cours impériales se termineront dans le cabinet.

Le Roi & la république viennent de charger plusieurs officiers & commissaires de se rendre à Czenitochow, pour prendre possession de cette forteresse importante, de son artillerie & de toutes les munitions dont les religieux de l'ordre des Paulites ont jusqu'à présent été les maîtres. La même opération doit aussi avoir lieu à l'égard de la forteresse de Berdyczew, située dans l'évêché de Kiovie & appartenant aux Carmes.

E S P A G N E.

MADRID (le 15 Mai.) La direction du haut conseil de Castille , vacante par la mort de M^r. de Figuera , a été donnée *ad interim* au plus ancien conseiller de ce conseil , D. Miguel de Nava. M^r. de Campomanes , fiscal , a été nommé conseiller , & l'on pense que dans la suite il occupera la première place de ce conseil. — Le Roi vient de faire encore une promotion très-nombreuse parmi les officiers de terre , qui pendant le cours de la guerre se sont trouvés à bord de la flotte de Don Louis de Cordova : 43 capitaines ont été élevés au grade de lieutenans-colonels ; 46 capitaines-lieutenans au rang de capitaines ; S. M. a aussi nommé à cette occasion 24 nouveaux lieutenans & 25 sous-lieutenans. — Il a passé dernièrement par cette capitale un courier , avec des dépêches du Cap de Bonne-Espérance pour la cour de Versailles , lequel courier venu sur un navire françois , étoit parti du Cap le 9 Février dernier. Quoiqu'il ne transpire rien de positif de ses dépêches , on assure qu'il n'apporte aucune nouvelle désagréable.

Comme depuis la conquête de Minorque , les corsaires barbaresques ont perdu l'un de leurs meilleurs asyles dans la Méditerranée , notre cour a donné ordre de tenir toujours prête , dans le port de Carthagene , une escadre de bâtimens légers , qui devra en for-
tir au premier signal , pour aller donner la

chassé à ces pirates. Des trois régences africaines, qui sont païées du mal qu'elles ne font pas, celle d'Alger est la plus formidable, & cependant elle ne fauroit armer tout au plus que trois vaisseaux de 50 canons, cinq de 40 & sept de 30, tous très-lourdement construits. Leurs chébecs ne sont point en état de résister au feu de nos frégates, &c. On dit que le Grand-Maître de Malthe est disposé à recevoir les subides de quelques Puissances chrétiennes, à condition d'armer un plus grand nombre de galeres, & de les faire croiser continuellement sur les côtes d'Afrique.

Le gouvernement d'Oran étant averti de l'arrivée de deux navires chargés de vivres & de 900 moutons, pour approvisionner cette place, & aiant aperçu que par le gros tems, ils ne pouvoient gagner le port, résolut de les faire débarquer sur la côte; il envoya à cet effet un détachement de 500 grenadiers de sa garnison, pour empêcher qu'ils ne tombassent dans les mains des Maures; malgré la précaution du gouverneur, un parti de Maures, au nombre de mille, vint attaquer ce détachement, qui les chassa, après en avoir fait un grand carnage; il n'y eut de notre côté que 2 morts & 4 blessés. Cette opération finie, on eut le tems de faire entrer tranquillement dans la place les vivres & les moutons.

Extrait d'une lettre de Cadix le 30 Avril.

« La corvette la Vitesse, partie de la Havane le 16 Mars, est arrivée dans notre port

avec des paquets pour la cour & quelques peu de lettres pour les particuliers. L'on a appris par elle, que Mr. de Borja avec 8 vaisseaux de guerre & 2500 hommes de troupes, étoit parti de la Havane pour St. Domingue : du moins l'on supposoit, que telle étoit sa destination. Mr. de Solano avec 5 vaisseaux de guerre & le convoi destiné pour l'Europe, se préparoit à faire voile du même port ; mais, sur des avis qu'on eût que l'escadre angloise, forte de 26 vaisseaux, croisoit dans la Sonde de Campêche, il se décida à faire débarquer le trésor, qu'il avoit à bord de ses vaisseaux, consistant en 13 millions de piastres pour le commerce. Les vaisseaux de guerre avoient encore à bord 400 furons de cochenille & 22 mille quintaux d'indigo. Les navires du convoi portent 30 mille caisses de sucre, une quantité prodigieuse de tabac pour le Roi, des cuirs, &c. L'on évalue le total des denrées, ainsi que de l'or & de l'argent, à 30 millions de piastres fortes. Il est à présumer, que Mr. de Solano aura reçu, peu de jours après le départ de la corvette, l'avis de la paix, attendu que les divers bâtimens, qui le lui portoient, avoient 42 jours de navigation à l'époque du 16 Mars. Ainsi l'on peut présumer, que ce riche convoi ne fera parti que le 9 Avril, pour éviter d'être inquiété dans son trajet. On attendoit de plus à la Havane le vaisseau le St. Charles, & la frégate la N. D. d'O, de la Vera-Cruz, avec 4000 furons de cochenille, 3000 d'indigo, & environ 5 millions de piastres pour le commerce. Tous ces secours réunis, & que nous pouvons nous attendre à recevoir au mois de Juin, feront revivre notre place, qui en a grand besoin.

« Il est également entré dans notre baie deux bâtimens marchands venant des Caraques, mais n'apportant que 2600 fanegues de cacao, la récolte de cet article aiant entièrement manqué. Le reste de leurs cargaisons est en tabac pour le Roi. Ils rapportent, que le 1 Mai, époque de leur départ, Mr. de Vaudreuil se trouvoit à Porto-Cabello, en l'île

de Curaçao, avec son escadre, qui y étoit arrivée le 26 Février. Le vaisseau la Bourgogne, de 74 canons, s'est perdu par la faute du pilote-côtier à l'entrée du même port : la majeure partie de l'équipage s'est sauvée. Une lettre du petit nombre de celles, que la Vitesse a apportées de la Havane, donne quelques détails sur les décastres que Mr. de Vaudreuil a essuies dans sa traversée : le 4 Février, sa flotte fut entièrement dispersée, après avoir été battue par la tempête ; & ce ne fut que successivement que ces vaisseaux parvinrent au lieu fixé pour le rendez-vous. Le découragement dans l'escadre étoit tel, qu'on doit regarder comme une espece de miracle, si la plupart des vaisseaux n'ont pas péri à cette occasion, puisqu'ils alloient au gré des vents & des courans sur une côte inconnue. Au moment où la Bourgogne toucha, la confusion fut extrême : l'état-major fut le premier à l'abandonner ; les soldats, qui étoient en grand nombre, se voyant délaissés par les officiers & les matelots, se laisserent aller à des actes de désespoir ; & quelques-uns se précipiterent dans la mer. Il y en eut cependant, qui ne voulurent pas mourir sans se venger : ils tirèrent sur les chaloupes qui les abandonnoient ; & à cette occasion il y eut trois officiers de tués. »

« La polacre la Conception entra hier dans notre port, venant de l'isle de Bourbon, d'où elle étoit partie le 26 Décembre. Elle rapporte ; que Mr. de Buffly avec trois vaisseaux de guerre & quarante transports, aiant 4500 hommes de troupes à bord, étoit parti pour l'Inde. La Conception a laissé au Cap de Bonne-Espérance l'escadre hollandoise, qui y étoit encore mouillée au mois de Février. Il est vrai qu'elle se dispoit à partir pour aller se réunir à Mr. de Suffren, du moins à ce qu'affuroient les officiers hollandois. Mr. de Ruyter, officier démonté par ce général, se trouve à bord de la polacre. Les autres capitaines renvoies partoient en même tems sur la frégate la Subtile pour la France.

P O R T U G A L.

LISBONNE (*le 1 Mai.*) Le Roi est obligé de garder le lit, à cause d'un accident à la jambe, qui lui est survenu il y a quelque tems, & dont le mal a augmenté depuis : la Reine & le reste de la famille royale jouissent de la santé la plus parfaite.

Les tremblemens de terre commencent à se faire sentir dans cette capitale; le 13, nous en éprouvâmes trois secouffes, qui, quoiqu'assez fortes, ne causerent heureusement aucun dégât, il est inutile de dire qu'elles répandirent une épouvante générale parmi les habitans de cette ville, dont la plus grande partie ne se rappelle qu'avec horreur les conséquences funestes de ce fléau, qui y renversa en 1755, 17 mille maisons & fit périr environ 45 mille ames. On écrit de St Jacques de Compostelle, capitale de la Galice, qu'il y a eu depuis peu un tremblement de terre très-violent, nous en ignorons encore les suites. Les mêmes avis ajoutent, qu'à Betanços & à Marin, on a ressenti vers la mi-Avril plusieurs autres secouffes.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 15 Mai.*) Son Exc. Mgr. le comte Ulric de Scheffer, sénateur du royaume, président du conseil-royal de la chancellerie & de l'université d'Abo; chancelier & commandeur des Ordres du Roi,

ayant demandé & obtenu de Sa Majesté la démission de son poste de premier-ministre des affaires étrangères, par rapport à ses infirmités, Sa Majesté a nommé pour remplacer ce ministre M^r. le comte Gustave-Philippe de Creutz, grand'croix, commandeur des Ordres du Roi &c, & actuellement son ambassadeur extraordinaire à la cour de Versailles. Ce seigneur est attendu incessamment, on ne fait point encore qui lui succédera à l'ambassade de France.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 15 Mai.*) Le Roi vient de nommer consul-général dans la Grande-Bretagne M^r. Anker, ci-devant consul à Londres. — Depuis l'évasion d'un receveur nommé Battier, que l'on dit maintenant arrêté dans l'isle suédoise d'Huen, il s'est manifesté un *deficit* considérable dans la caisse de la compagnie asiatique. Le sieur Haaber, conseiller de justice & cinquieme directeur de la dite compagnie, a aussi pris la fuite, laissant sur sa table un billet, contenant l'état délabré de ses affaires, & le dessein qu'il avoit formé de s'arracher la vie, on vient de le trouver mort dans une de nos rivières, où il s'étoit jetté de désespoir.

I T A L I E.

ROME (*le 15 Mai.*) Le 8 de ce mois le canon du château St. Ange nous a annoncé

15. Juin 1783.

277

noncé le retour du souverain Pontife. S. S. a paru satisfait des travaux des marais-pontins, qui cependant, à ce que l'on dit, ne feront jamais portés au point que l'on avoit espéré.

Dans les premiers jours du mois dernier, des ouvriers occupés aux travaux d'un chemin à trois milles d'Osie, ont déterré trois statues avec quelques bas-reliefs. Le cardinal Albani, doyen du sacré college, instruit de cette découverte, dont les ouvriers gardoient le secret, a fait retirer ces statues du lieu où ils les avoient laissées. Une de marbre grec passé pour un chef-d'œuvre de sculpture; les deux autres, quoique très-précieuses, n'ont pas le même degré de perfection. Le cardinal ayant ordonné qu'on continuât de fouiller dans le même endroit, on y a trouvé quelques jours après des urnes cinéraires de marbre blanc, dont deux sont en bas-reliefs, sculptées avec une délicatesse étonnante; les figures quoique très-petites, sont si bien finies, qu'on y distingue les veines, les muscles, les nerfs, enfin tous les détails qui peuvent rendre ce travail précieux. On a aussi tiré de ces fouilles plusieurs morceaux de marbre antique verd & jaune.

MILAN (le 10 Mai.) Hier L. A. R., accompagnées de l'Archiduc Maximilien, sont parties pour Mantoue; leur départ avoit été retardé par une légère indisposition survenue à Madame l'Archiduchesse.

Les religieuses des couvens supprimés, qui ne voudront pas continuer de vivre dans les

monasteres où elles se sont retirées, pourront se réunir dans celui de Sainte-Ursule, qui servira de retraite à toutes, & que le gouvernement vient de nommer pour cet effet *maison royale*; celles qui voudront s'y établir, jouiront de leurs pensions comme auparavant; il leur sera libre de s'habiller comme elles voudront, & de sortir quand bon leur semblera; un certain nombre de matrones sera chargé des affaires économiques, & quelques religieux les dirigeront quant au spirituel.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 20 Mai.) L'Ambassadeur de Maroc, qui a fait en cette capitale un séjour de 11 semaines, est parti le 8 de ce mois, avec sa suite pour Maroc. M^r. de Bihn, secrétaire & inteprete de la cour, ainsi que M^r. Emanuel Taffara accompagneront ce ministre africain, comme ils ont fait à son arrivée. Le prince de Kaunitz a fait remettre à cet ambassadeur, outre plusieurs présens considérables, quelques instrumens de musique à vent, & lui a accordé la permission d'emmener un de nos musiciens pour instruire ceux de sa nation. Le médecin qui se rend pour 4 ans à la cour de Maroc, touchera tous les ans 4000 flor. d'appointemens, M^r. l'ambassadeur lui en a remis 6000 pour s'équiper & acheter les médicamens dont il pourroit avoir besoin en route.

15. Juin 1783.

279

L'Empereur s'étant fait montrer à Essek tout ce qu'il y a de remarquable, en est parti le 1 Mai pour Carlsstadt, où S. M. arriva le 3 après-midi; elle y vit le même jour toutes les fortifications, la salle des ingénieurs &c. Le 4, après avoir assisté au Service divin, ce Monarque se mit en route pour Fiume, étant arrivé au pied du mont Pecs, Sa Majesté descendit de sa voiture & fit une grande partie du chemin à pied, accompagnée du vice-palatin du comitat de Szeverin: le 5 au soir, elle fut reçue à Fiume par M^r. le gouverneur, les officiers & le clergé, qui étoient venus à sa rencontre.

On a parlé d'un réglemant suivant lequel on supprimeroit dans les abbayes & monasteres " toutes les leçons de théologie & de " philosophie qu'on y donnoit ci-devant; & " les supérieurs respectifs enverroient leurs re- " ligieux & novices aux académies ou univer- " sités impériales, pour y fréquenter les le- " çons publiques de philosophie & de théo- " logie, le tout aux fraix desdits abbaies ou " couvens „. Mais on croit aujourd'hui que ce projet ne sera pas approuvé, ou quand même il le seroit d'abord, il resteroit encore quelque tems sans exécution, vû les remontrances qu'on se propose de faire à Sa Majesté touchant les inconvéniens qu'il attirera infailliblement. 1^o. L'enseignement général confié à une seule école, à un seul professeur, devient trop dépendant des principes d'un seul homme, dont il est difficile, dans

les circonstances sur-tout, de garantir la solidité & la sagesse. 2^o. Une bigarrure d'écoliers qui ne peut faire qu'un assemblage ridicule & mal assorti, contrastant avec la gravité & la dignité des sciences, & plus encore avec la possibilité d'instruire chacun d'une manière propre à l'esprit de son état (a). 3^o. Une multitude incapable d'un ordre & d'une discipline bien maintenue : source de corruption, de libertinage, d'ignorance ; comme toutes les multitudes excessives. 4^o. Trop de liberté & de dissipation dans les jeunes religieux (sur-tout s'ils sont logés hors de leurs maisons) courant les rues, se dissipant en allant & venant, à l'école même où ils n'auront aucun surveillant muni d'une autorité propre à les rappeler à l'esprit de leur institut ; peu d'application, n'ayant ni compte à rendre à des professeurs domestiques, ni supérieur qui soit au fait des leçons publiques ou qui soit intéressé à en assurer le fruit &c. 5^o. L'extinction de toute application & de toute émulation dans les maisons religieuses ; où la nécessité d'enseigner, les places de professeurs, les petites distinctions & avantages attachés à ces places, l'honneur général de l'Ordre & d'une maison en particulier

(a) Quelques avis portent que suivant ce projet les religieux se dépouilleroient de leur habit pour prendre un habit commun à tous, mais on sent du premier abord les inconvéniens & l'indécence d'un tel travestissement.

15. Juin 1783.

281

culier, font des aiguillons plus ou moins efficaces contre la paresse & l'inertie &c. &c. On ne doute pas que S. M. I. ne fasse attention à ces différentes raisons; & qu'instruit d'ailleurs de la décadence générale des études, des progrès alarmans de l'ignorance qui couvre déjà de ses ombres toutes les classes de citoïens, le sage Prince ne craigne par l'adoption de ce nouveau projet de précipiter un mal dont la marche n'est déjà que trop rapide (a). — Autres réflexions analogues à ce sujet, 1 Déc. 1782. p. 520.

NEUSOL (le 8 Mai.) Le 5 à 11 heures & demie, il se manifesta ici un incendie terrible, les flammes répandues de tous côtés par la violence du vent acheverent vers les 4 heures après midi de réduire en cendres presque toute la ville, on n'en a pu sauver qu'une partie de deux grandes rues & une vingtaine de maisons; tous les effets sont brûlés; il n'y avoit aucun moïen d'éteindre le feu des édifices, construits en bois, ceux qui étoient en pierres se sont écroulés, le nouveau palais épiscopal, qui n'étoit achevé qu'à moitié, a souffert le plus, la belle bibliothèque est devenue la proie des flammes; on évalue les dégâts causés par cet incendie,

(a) On fait que dans les siècles d'ignorance les seuls monastères sauverent les lettres, les arts & les sciences*: ressource précieuse qu'il faut plus que jamais conserver aux connoissances humaines dans le danger imminent qui les menace.

* 1 Nov.
1778. p. 329.
& autres
ibid.

à plus d'un million de florins, 10⁰ personnes y ont été étouffées ou brûlées. (a)

INSBRUCK (le 5 Mai.) L'Electeur Palatin de Baviere est arrivé ici le 3 de ce mois à deux heures après-midi, sous le nom de comte de Veldenz; S. A. S. accompagnée de Mrs. le baron de Vieregg, ministre de conférence, grand-écuyer de sa cour & le baron de Schwicheld, colonel & aide de camp général, est descendue à l'hôtel de l'Aigle-d'or. Peu après, S. A. R. Mde. l'Archiduchesse Marie-Elisabeth y envoya le comte de Coreth, en qualité de grand-maître de sa cour, pour complimenter ce Prince sur son heureuse arrivée. Vers les quatre heures, l'Electeur se rendit au palais, pour faire une visite à S. A. R. Le soir, il y eut grand appartement, où la noblesse & les officiers tant de l'état-major que les autres eurent l'honneur de
faire

(a) Neufol avoit déjà été réduit en cendres en 1761 & n'étoit encore que foiblement relevé de ce désastre lorsque j'y demourois en 1767. On peut voir la description de cet incendie, un des plus terribles qui ait désolé les habitations humaines, dans un petit ouvrage imprimé la même année à Presbourg. Les flammes se répandirent par-tout comme des torrens, & se communiquèrent même aux forêts situées sur de très-hautes montagnes à une demi-lieue de la ville. Le vent qui changeoit de tems en tems, les dirigeoit de telle sorte, qu'il semloit que Dieu ait voulu que rien ne leur échappât. On ne pouvoit se tenir dans les rues, quoique très-larges; la terre étoit devenue ardente, & toute la ville n'étoit qu'une fournaise.

15 Juin 1783.

283

faire leur cour à ce Souverain. Après le souper, qui étoit de dix couverts, l'Electeur prit congé pour retourner à son quartier; & le lendemain, aiant assisté à la Messe dans l'église de la cour, il continua sa route pour Pise.

RATISBONNE (le 27 Mai.) Un phénomène vient d'exciter ici l'attention des curieux : le 12 à 2 heures après-midi, l'air étant serein & calme, & la chaleur excessive, les paisans qui travailloient dans les campagnes, forêts & carrieres voisines de Schwabelweis, bourg situé à une lieue de cette ville, sur la rive du Danube; furent effrayés tout-à-coup d'un bruit souterrain terrible, qui fit croire que les rochers d'où il partoit, alloient crever de tous côtés; quelque tems après on entendit trois coups assez forts pour faire fuir tous ceux qui se trouvoient dans les environs; on remarqua que les arbres qui couvroient le sommet de la montagne, étoient agités par un tourbillon violent, dont la direction étoit de l'Est à l'Ouëst; il paroïsoit renverser tout ce qu'il rencontroit dans son chemin; ce tourbillon aiant duré environ 3 minutes, l'air se calma tout-à-coup; & on ne vit au-dessus de la forêt que quelques petits nuages qui disparurent insensiblement.

Le 19 de ce mois, Joseph-François-Antoine, prince-évêque de Gurk, issu de la famille des princes d'Auersperg, chanoine capitulaire de Saltzbourg & prévôt d'Artacker, &c, a été élu unanimement évêque de Passau; ce qui détruit tous les bruits qui avoient

II. Part.

F

couru touchant l'élection d'un Prince de Toléane.

BERLIN (*le 25 Mai.*) Le prince-évêque d'Osnabrugg, étant arrivé le 15 de ce mois à Potzdam, rendit d'abord visite au Roi, au prince & à la princesse de Prusse : le 16 & les deux jours suivans il dîna chez Sa Majesté; & le premier de ces jours il assista à un concert & souper chez le prince de Prusse : les deux derniers il se trouva à la revue, que le Roi fit des troupes de la garnison, dont S. A. R. admira la discipline & la beauté. Le 19 elle arriva ici accompagnée du général Grenville & de quelques autres officiers anglois : elle prit son logement à l'hôtel de la Ville-de-Paris, dîna chez le chevalier Stepney, envoyé britannique, & rendit une visite à la Reine, chez laquelle ce prince soupa à Monbijou. Le Roi, ayant terminé la revue-générale à Potzdam, se rendit, accompagné du prince de Prusse & du Duc regnant de Brunswick, à Spandau, où S. M. fit la revue particulière des régimens d'infanterie des princes Henri & Ferdinand, elle a dîné ensuite au château de Charlottenbourg avec S. A. R. le prince de Prusse, S. A. S. le duc régnant de Brunswick & plusieurs généraux ; S. M. a passé la nuit dans ce château.

Le Roi s'est rendu le 21 au matin dans les environs de Tempelhoff, où S. M. a passé en revue tous les régimens tant infanterie que cavalerie, de cette garnison & des autres places, qui ont dû se rendre ici pour

15. Juin 1783.

283

cet effet ; S. M. a dîné ensuite dans ses appartemens avec les personnes de qualité étrangères qui se trouvent ici à l'occasion des revues, les princes de sa maison, la généralité & plusieurs autres personnes de distinction.

Le Roi a fait publier les avancemens suivans dans ses armées. S. M. a élevé au grade de lieutenant-général d'infanterie, les généraux-majors de Schwartz & de Rothkirch l'aîné : à celui de général-major, le colonel & commandant à Stettein, de Backhoff : à celui de colonel de la cavalerie, le lieutenant-colonel de Boyen ; de Marwitz ; de Dolffs ; des Gendarmes ; de Bœstel ; de Marwitz ; de Normann ; d'Anspach Bayreuth ; de Tschierski, du régiment du corps ; de Leutfeh, de Mahlen ; & de Pape, de Knobelsdorff, dragons ; à celui de colonel d'infanterie : les lieutenans colonels de Amaudrutz ; de Vieux Rothkirch ; de Schwerin, adjudant de S. A. R. le prince Henri ; de Meufel commandant d'un bataillon de grenadiers ; de Borch, du régiment de S. A. R. le prince de Prusse, de Cruse, de Blumenthal ; de Kœckeritz, de Budberg ; de Grollmann, de Billerbeck, de Brünau, du prince Henri ; de Güntersberg ; de Hacke ; & de Gentzkow, du régiment de Schoenfeld.

Le gouvernement a renouvelé, par une ordonnance en date du 8 Mai, l'ordre aux officiers de garde aux portes de cette résidence d'examiner soigneusement tous ceux qui y entrent ou en sortent à pied, à cheval, ou

en voiture , “ requérant tous & chacun de
 „ leur déclarer leur nom ; faute de quoi les
 „ réfractaires devront s'imputer à eux-mêmes
 „ les défagiemens , auxquels ils seroient ex-
 „ posés , sauf néanmoins à ceux qui croiroient
 „ avoir éprouvé un mauvais traitement à
 „ leur passage le droit de s'en plaindre ; dans
 „ lequel cas de pareils excès seroient rigou-
 „ reusement réprimés. „

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 25 Mai.) La paix a produit une réconciliation si cordiale entre les sujets des deux Puissances , que tout Anglois revenant de France ne peut se lasser de se louer du traitement honorable & poli qu'il y a reçu ; & parmi nous , c'est à qui rendra la pareille aux François , avec le plus d'empressement & de grace ; on est enchanté de la présence de M^r. le duc de Chartres qui , par-tout où il porte ses pas , trouve une satisfaction qu'il daigne ne pas dissimuler , un concours immense de personnes de tous états , de tout sexe s'empressant de lui marquer combien il est le bien venu (*To welcome his most serene highness*). La simplicité qui caractérise actuellement la toilette française , est un reproche tacite que font nos voisins à notre luxe qui augmente parmi nous à proportion de ce qu'il décline parmi eux : en sorte que les petits-maîtres de la Seine ne peuvent plus figurer décemment sur nos théâtres , tandis que ceux de la Tamise fourni-

roient

15. Juin 1783.

287

roient des scènes très-plaisantes & trop vraies au théâtre de Paris.

La réputation de mérite & d'amabilité avoit précédé ici le comte d'Adhémar, ambassadeur de Sa Majesté Très-Chrétienne près de notre cour; & les personnes qui ont eu l'honneur de jouir de la conversation de S. E. , depuis son arrivée, ne font pas difficulté de déclarer, que la renommée n'avoit dit que la moitié de ce qu'elle savoit : l'acquisition que font dans la personne de Son Exc. le corps diplomatique & la noblesse, est un adoucissement aux regrets que laissera derrière lui M^r. le comte du Mouffier, que nous estimions & respections d'autant plus, qu'il n'étoit pas pour nous une nouvelle connoissance. C'est une justice qu'il faut rendre à la cour de Versailles, qu'elle forceroit les étrangers à respecter la France, quand même on n'en jugeroit que par ses ambassadeurs.

Le 21 au matin les directeurs de la compagnie des Indes reçurent des dépêches directes du Bengale : elles ont été apportées par le paquebot le Lively, parti du Bengale le 22 Décembre 1782, & entré le 15 du courant à Limerick. Comme cette chaloupe a fait ce trajet en moins de cinq mois en toute hâte, sans relâcher ni à Ste. Hélène, ni dans aucun autre port intermédiaire, & qu'elle n'a rencontré aucun vaisseau dans son passage, elle ignoroit la cessation des hostilités, & dans l'idée du danger d'être prise, elle entra au premier port d'Irlande qu'elle put gagner. La compagnie n'a encore rien

publié des avis qu'elle a reçus à cette occasion, & l'on se borne à dire, que les dépêches officielles du Bengale contiennent les détails des opérations des forces britanniques & du dernier combat contre celles de Hyder-Aly, que nous avoient déjà appris les lettres venues par la voie de terre, dont la direction a publié l'extrait. En attendant qu'il plaise à Mrs. les directeurs d'en apprendre davantage au public, l'on prétend avoir reçu, par la même voie de terre, avec les avis déjà publiés, des lettres de Bombay en date du 24 Janvier, portant, " que sir Eyre
 „ Coote avoit écrit de Calcutta au général
 „ Stuart à Madras, pour l'assurer qu'il retour-
 „ neroit à la côte de Coromandel au mois
 „ de Décembre, & qu'il ameneroit avec lui
 „ du Bengale un renfort de Cipayes & de
 „ Lascars volontaires, & 600 chevaux, pour
 „ monture des cavaliers européens, outre
 „ une forte somme en argent : qu'un offi-
 „ cier noir à notre service avoit quitté Trin-
 „ quemale le 20 Novembre, qu'alors l'on
 „ n'y avoit rien vu ni entendu de la flotte
 „ françoise ; que la place étoit occupée par
 „ une garnison françoise de 600 hommes,
 „ & qu'elle étoit très-occupée à en réparer
 „ les fortifications. „

F R A N C E.

PARIS (le 31 Mai.) Le Roi aiant ordonné, que tous les comptes en recette & en dépense des différens départemens fussent

font mis sous ses yeux, afin que S. M. put les examiner en son conseil des finances; M^r. le comte de Vergennes a donné les siens, le 10 de ce mois, à commencer par l'année 1781. Les autres secrétaires d'état font mettre les leurs en ordre pour les présenter à leur tour.

Le voiage de Mgr. le comte d'Artois est fixé au mois de Juillet prochain. Ce prince ira voir manœuvrer quelques régimens dans les villes, où il passera; il ira ensuite chez M^r. le prince de Ligne près de Bruxelles & de-là aux eaux de Spa. — Le marquis d'Haraucourt a prêté, le 11 de ce mois, ferment entre les mains de Monsieur pour la place de premier-chambellan de ce prince. — Le sieur de Montpetit a eu l'honneur de présenter au Roi le dessin géométrique d'un pont de fer d'une seule arche, de 400 pieds d'ouverture, orné d'un pyrometre qui indique les degrés de dilatation & de contraction du fer, ainsi que la température de l'air.

L'on va publier un nouveau règlement relatif à la construction des voitures & aux fardeaux dont on devra les charger; les rouliers ne pourront avoir sur les grandes routes qu'une charrette attelée de trois chevaux & chargée en proportion des forces de l'attelage; le plat du cerceau des roues qui porte sur terre, & qui, étant étroit, coupe, creuse les chemins & forme de profondes ornières, devra être plus large. Les bandes de fer, qui couvrent les cercles des roues, seront attachées avec des cloux à tête aplatie; le train de devant des guimbârdes, devra

être moins large sur son effieu que celui de derriere, de maniere que l'un & l'autre décrivent une ligne voisine, mais différente. L'enregistrement du plan de cette ordonnance, calqué sur l'usage établi en Angleterre, paroît éprouver quelques difficultés au conseil d'état du Roi.

On assure que le Roi d'Espagne a conféré au duc de Crillon le nouveau titre de duc de Mahon, nom, que ce général a certainement mérité, non moins que le général Stanhope, auquel le titre de vicomte de Mahon fut donné par George I, en mémoire de la conquête, qu'il avoit faite de cette forteresse importante. Les premieres lettres de Madrid nous apprendront, si M^r. de Crillon a réellement obtenu cette nouvelle marque de la satisfaction de ce Souverain. — M^r. le comte de St. Priest, notre ambassadeur à Constantinople, écrit dans une lettre datée du 25 Avril dernier, que tout s'y disposoit à une paix durable & générale, & qu'après les signatures & la ratification, il se proposoit de faire un voiage à Paris, pour rétablir sa santé qui dépérissoit dans le fauxbourg de Pera.

Mr. de Forbin, l'un des capitaines de l'escadre du commandeur de Suffren arrivés à l'Orient, en a été transféré au château du Pont-Saint-Espirit, où il a été enfermé. Mr. de Maurville a été transporté de même à l'île de Rhé. La conduite de ces deux officiers ne peut être examinée de longtems, puisque pour ce jugement il faut que toute l'escadre de l'Inde soit de retour. Quant à un autre officier, venu avec eux sur la corvette la Subtile,

tile, les lieutenans de vaisseau en ont fait justice eux-mêmes, en le chassant après lui avoir fait quitter son uniforme : il s'étoit caché pendant le combat ; & il avoit été puni sur le champ de sa lâcheté par un matelot, qui l'avoit assommé, feignant d'ignorer que quelqu'un eût pu se réfugier dans un endroit pareil à celui qu'il avoit choisi. Des autres capitaines, dont Mr. de Suffren a eu à se plaindre, l'on varie le plus sur Mr. de Tromelin : il en est, qui lui reprochent d'avoir été le chef du parti opposé à ce commandant, & qui a contrecarré toutes ses opérations ; d'autres disent, que Mrs. de Buffly & de Peynier avoient été dans la même idée, & qu'ils n'avoient pas voulu voir Mr. de Tromelin, lorsqu'il arriva à l'île de France ; mais que, celui ci leur ayant montré sa correspondance avec Mr. de Suffren, ils n'ont fait aucune difficulté de voir cet officier, que le commandeur n'a pas démonté, mais auquel il a simplement permis de repasser en Europe pour cause de santé, Mr. de Tromelin ayant été depuis 14 ans dans les mers de l'Inde. L'on regrette sincèrement Mr. de Cillart : ce capitaine s'étoit battu admirablement bien pendant deux heures : mais, son vaisseau se trouvant coëffé, voyant ses deux lieutenans & ses principaux officiers ou tués ou hors de combat, sa fermeté l'abandonna ; & il fit amener. Au reste, Mr. de Buffly a ramené vers Mr. de Suffren deux ou trois officiers venus à l'île de France, qu'il s'est chargé de reconcilier avec leur général : de ce nombre est Mr. le chevalier de Galles, officier d'un mérite très-distingué. — Mr. de Grimoard, commandant ci-devant le Scipion, de 74 canons, & Mr. de Marin, capitaines de vaisseau, sont arrivés à Rochefort : ils étoient partis du Cap-François de St. Domingue le 9 Mars sur un navire neutre : dans leur traversée ils ont été visités par un bâtiment, qui n'a pu être qu'un Forban, les gens, qu'il envoia à bord du navire neutre, ayant pillé tous les passagers & arraché les épaulettes des deux capi-
taines

raînes françois. L'on peut se représenter la situation du brave capitaine Grimoard, qui n'aguères sur un vaisseau de 74 canons venoit de repousser glorieusement le London, vaisseau du premier rang, & qui dans ce moment se voioit en proie aux insultes de quelques bandits : mais il étoit sans défense & de plus très-foible & très-malade. Mrs. de Grimoard & Marin, en partant du Cap, ne favoient pas encore, que la paix fut signée : ils confirment, que la Bourgogne de 74 canons a péri à l'entrée du port de Curaçao : ce vaisseau étoit commandé alors par Mr. de Champmartin. Ils nous apprennent de plus, que les frégates l'Amphitrite de 36 & la Nymphé de 32 canons, commandées par Mrs. de Mortemar & de St. Ours, aiant rencontré dans les parages du Cap un vaisseau ennemi de 50 canons, qui se trouva être l'Argo, ne balancerent pas de l'attaquer, ils le firent avec tant de succès, que le vaisseau se rendit. Déjà 40 François en avoit pris possession : déjà le capitaine anglois & une partie de son équipage étoient à bord des frégates, lorsque celles-ci virent venir à toute voile deux vaisseaux de 74 canons, que le bruit du canon amenoit : il fallut fuir & abandonner la prise : l'Amphitrite se sauva : l'on ignore le sort de la Nymphé, qui prit le passage du Nord.

M^r. le marquis de Bouillé vient d'arriver ici : il avoit été précédé par M^r. le marquis de Coigny venu avec lui sur une frégate du Roi qui les a débarqués au Havre la semaine dernière. Ils étoient partis de la Martinique quelques jours après qu'ils y eurent reçu la nouvelle de la signature de la paix. Toutes les isles des Antilles tant françoises qu'angloises ont fait éclater leur joie en apprenant la cessation des hostilités : ce n'est pas qu'elles aient eu à souffrir comme dans les guerres dernières ;

15. Juin 1783.

293

les neutres & les Américains les approvisionnoient de maniere que les magasins étoient toujours remplis. Par une suite nécessaire, l'exportation n'y avoit jamais été gênée, au point qu'il n'en restoit plus de denrées à St. Domingue & que le café y étoit monté à 23 sols à la premiere nouvelle de la paix. Le frêt est non-seulement tombé de 72 deniers à 12 & à 8; mais on a vu encore les neutres supplier les colons de vouloir bien les charger du peu de sucre qui leur restoit, qu'ils se chargeroient d'apporter en France afin de n'être pas obligés de lester leurs bâtimens avec des matieres inutiles. Quoique la plûpart des isles soient bien approvisionnées en marchandises d'Europe, nos négocians ne laissent pas de spéculer sur leur commerce avec elles & d'armer le plus qu'ils peuvent; mais nos ports de mer manquent de matelots, malgré les avantages qu'on leur propose, parce que fatigués d'une guerre longue & meurtriere, le plus grand nombre en descendant des vaisseaux du Roi vont passer quelque tems auprès de leurs familles. Nous avons vu ici ceux du Zodiaque qui venu de Toulon où le vaisseau est désarmé, s'en retournent en Basse-Bretagne: ils n'avoient pas quitté les vaisseaux du Roi depuis 6 ans.

Le Téméraire, vaisseau neuf de 74 canons, qu'on croioit destiné pour Terre-Neuve, n'avoit mis en mer que pour faire une courte croisiere: ce vaisseau aiant été construit sur un nouveau gabarit, on a voulu en examiner les qualités. Il est rentré à Brest;

& il paroît, qu'on est assez content de sa marche. Hier l'on a appris, que le navire le Prince-de-Kaunitz, portant pavillon impérial & sortant du Cap-François de St. Dominique avec une très-riche cargaison, a péri près des Açores : il ne s'est sauvé que très-peu de monde de ce bâtiment, sur lequel il y avoit 25 passagers, de ce nombre quelques officiers de nos troupes, dont deux avoient le grade de colonel.

Sept jeunes filles dotées, suivant la fondation de M^r. Marduel, curé de St. Roch, ont reçu la bénédiction nuptiale dans cette paroisse, le 22 de ce mois. On écrit de Toulouse, que les chanoines de l'église métropolitaine de cette ville, ont fait célébrer, le 9, les mariages de deux ouvriers reconnus pour pauvres, honnêtes & laborieux, à chacun desquels ils ont donné une somme de 150 liv.

Nous apprenons de Brest le naufrage d'un gros bâtiment du Roi, parti de la Martinique. L'équipage composé de 60 hommes, a presque tout péri, parce que les matelots croiant le vaisseau prêt à enfoncer, se jetterent dans la mer pour aborder à terre, où fort peu sont parvenus. De trente passagers qui étoient sur le vaisseau, la plupart au contraire ont été sauvés, parce que le gros tems s'étant apaisé avant que le bâtiment ne coulât à fond, on a trouvé le moyen de leur envoyer du secours, & de les recevoir dans des chaloupes.

Dans les fouilles que l'on fait pour les

15. Juin 1783.

295

fondations des nouvelles maisons que l'on construit auprès de la salle de la comédie françoise, on a découvert dernièrement quelques monumens antiques, qui ont paru mériter l'attention des savans. Les ouvriers peu accoutumés à de pareilles découvertes, les traitant comme des pierres ordinaires, en avoient brisé plusieurs parties, & les rejetoient de leur fouille avec la terre qui les receloit. Un curieux s'en étant apperçu, les a fait ramasser. Le premier de ces morceaux s'est trouvé être l'embouchure d'une urne funéraire, d'une terre rougeâtre qui pouvoit avoir deux pieds de hauteur, comme on l'a jugé par le diametre évasé de l'ouverture ronde qui est de cinq pouces & demi, & par une portion de renflement du ventre sur lequel s'appuie une anse de courbure ovale. Le second est un fragment d'une espece de jatte ronde, qui pourroit avoir environ sept pouces de diametre, d'une terre fort noire à la surface, & rouge intérieurement. Il étoit accompagné de la moitié d'un plat rond de six pouces de large, & d'environ huit lignes de profondeur. Un quatrieme fragment d'une terre fort fine & très-lisse, noir à ses deux surfaces, paroît avoir fait partie d'une urne; le tout étoit accompagné de plusieurs tuiles romaines antiques assez épaisses, aiant un rebord aussi fort que le corps de la tuile. Enfin à tous ces fragmens se sont trouvés mêlés des restes d'ossemens d'animaux de grosseur moyenne. La ressemblance de ces morceaux avec les tombelles qu'on découvre en

Champagne, & qui étoient les sépultures des anciens Gaulois, indiquent assez évidemment une sépulture païenne antique. Il paroît que les ossemens ne sont autre chose que les restes des sacrifices que l'on faisoit lors des funérailles, ou plutôt des mets que diverses nations mettoient à côté des morts pour aider leurs mânes, que le peuple croioit avoir besoin de cette nourriture, à terminer le grand voïage. Mais pour trouver le tems de ces usages, il faut remonter à l'époque des Gaulois-Romanisés, c'est-à-dire, au moins à quinze ou seize siècles.

Voici ce que Paris offre d'aventures tragiques, depuis 15 jours. Un certain contrôleur de la bouche de Mlle. de Condé, s'est coupé le col d'une manière si décidée & si ferme, qu'on a cru un moment qu'il avoit été assassiné; la tête ne tenoit presque plus au tronc; mais une lettre écrite en entier de sa main qu'on a trouvée sur son bureau, n'a pas permis de douter qu'il n'eut formé lui-même la résolution de se priver de la vie. Cependant cet insensé n'avoit aucune mauvaise affaire, & sa fortune n'étoit point dérangée. Trois jours après, sur les 7 heures du soir, un particulier se précipita du haut du Pont-royal dans la Seine: il laissa sa canne à pomme d'or sur le parapet; des bateaux se détachèrent pour le retirer de l'eau, sur laquelle de tems en tems on le voïoit paroître; mais il fut entraîné par des courans sous des radeaux de bois flotté qui sont-là en grand nombre, & il ne parut plus. Le lendemain

15. Juin 1783.

297

un garde de la connétable, appelé Jaquet, qui avoit arrêté & conduit dans les prisons de l'abbaye un homme de condition, fut attaqué par un des laquais de ce prisonnier dans la rue Turenne, au point qu'avant de pouvoir se défendre, il fut percé & blessé très grièvement avec un bâton ferré que le laquais portoit. A peu près dans le même tems un soldat de la milice de Paris portant son sabre, quoiqu'en habit de bourgeois, s'en servit pour dépécer sa femme ou sa maîtresse près de la rue St. Martin. Ces deux malheureux furent arrêtés : on prétend que la grande effervescence occasionnée dans les têtes par les vives chaleurs que nous ressentons depuis 8 ou 10 jours, a pu occasionner tous ces crimes; mais comme avant le règne de l'irréligion, les étés n'étoient pas moins chauds sans qu'ils produisissent de telles scènes, la physique de nos spéculateurs paroît être en défaut.

On s'attend à voir bientôt arriver les Carmélites de Bruxelles & de Termonde qui quittent les Pais-bas pour se rendre ici, où le Roi leur accorde un asyle. Celles de Bruxelles conduiront avec elles le corps de la vénérable Anne de Jesus, fondatrice des Carmélites, des Pais-bas & de France; elles ont aussi obtenu la permission d'emporter le corps de St. Albert, évêque de Liege. La constance de ces bonnes filles, si vivement attachées à un institut pauvre & austere, fait un vrai phénomène moral dans ce siècle. 15 Mai 1783. p. 149.

C'est une chose touchante & vraiment remarquable dans un tems où les sciences sont réduites à l'esprit de brochure, de voir la maniere dont on illustre la mémoire du P. Berthier * ; les chanoines de la métropole de Bourges lui font graver une épitaphe bien honorable, qui sera placée sur un pilier de l'arcade de la chapelle où repose son corps, chapelle que le frere & le neveu du défunt ont fait décorer dans un très-bon goût. L'épitaphe composée par le célèbre éditeur de Tacite, est conçue en ces termes :

Deo immortalī sacrum.

Hic jacet

Guillelmus - Franciscus Berthier

Presbyter Bituricensis.

Natus Exolduni anno MDCCIV.

Societatem JESU ingressus anno MDCCXXII.

Vitam egit morum candore, virtutum splendore,

Litterarum & doctrinæ famâ,

Tuendæ religionis studio,

clarissimam.

Bibliothecæ regię custos,

Institutioni Ludovici XVI.

Additus anno MDCCLXII.

In Aulâ vixit modestè ac religiosè.

Suprema vitæ tempora

Unī Deo & christianæ pietatis,

Caritatisque officiis impendit,

Annos æternos

Affiduâ meditatione reputans.

Obiit die XV Decembris anno

MDCCCLXXXII.

Ætatis suæ LXXVIII.

15. Juin 1783.

299

Civis optimus hoc in Templo

Cum publico urbis luctu

Tumulatus est,

Virtutis exemplum & incitamentum.

Beati mortui, qui in Domino moriuntur.

Apocalypsis xiv. 13.

Mœrens ponebat fratri suo in Xo Gabriel

Brothier:

Messieurs du *Séminaire des missions étrangères* ont reçu des nouvelles intéressantes touchant le progrès de la religion à la Chine & dans les Indes ; comme les nouvelles politiques diminuent tous les jours en nombre & en importance, elles nous permettent de donner place à celles-ci, que nous rapporterons successivement. Ce sont des extraits de diverses lettres dont les auteurs sont nommés à la marge.

Le nouveau pays appelé LÔLÔ où la religion a pénétré pour la première fois, par les soins de Mr. Gleyo, vers le commencement de la dernière année augmentera bientôt le nombre des Chrétiens du Yün-nân, province méridionale de l'empire de la Chine.

Mr. Gleyo, chargé d'administrer cette grande province contigue au pays des LÔLÔ, vient de faire un voyage dans ce dernier royaume pour prendre connoissance des mœurs & des usages de ce nouveau peuple & pour découvrir les moyens les plus propres à y établir la religion chrétienne.

Après avoir marché dans des chemins très-difficiles, traversé des montagnes presque inaccessibleles, parcouru de vastes pays, arides & ingrats à l'excès, où l'eau & le bois manquent aussi bien que le bled & le riz, il est enfin parvenu à travers mille fatigues & beaucoup de dangers au pays gouverné par les LÔLÔ in-

*Lettre de
Mr. Gleyo
à Mr. l'é-
vêque d'A-
gathopolis
vicaire
apostolique.*

II. Part.

V

dépendans

dépendans des Chinois, quoiqu'il y en ait plusieurs établis dans ce pais peu éloigné de la Chine. Avant d'y arriver on trouve de fort belles plaines & d'autres terres ensemencées de froment, quoique la principale nourriture du pais soit le bled noir, & une autre espece à peu près semblable qu'on appelle Kôu-Kiào-t's. Ils ont aussi des troupeaux de moutons, mais ils paroissent en général fort pauvres.

Mr. Gleyo a prêché la religion dans 6 ou 7 de ces pauvres familles, il a trouvé des gens simples, très-affables, point fiers, sinceres dans leurs paroles & fideles dans leurs conventions. Les femmes quoique moins timides que les Chinoises s'y montrent néanmoins sans effronterie, & les Chinois qui sont mêlés parmi ce peuple ne sont pas méchans comme les Païens de la province de SSéu-Tchôan.

Cet air sociable que Mr. Gleyo a remarqué dans cette nation lui a fait juger que le meilleur moyen d'y établir la religion chrétienne seroit d'y transplanter quelques pieuses familles de la province de SSéu-Tchôan, lesquelles, par voie de fréquentation, pourront sans beaucoup d'obstacles insinuer peu à peu à ces infideles les vérités de la religion & leur faire goûter les voies du salut, sous la protection d'un grand Mandarin chrétien nommé Sou-té-jeu, qui fait sa résidence aux environs du royaume pour garder le défilé qui a donné entrée à l'armée du Roi d'Ava pendant la dernière guerre.

Pour faire les choses avec plus de maturité, Mr. Gleyo de retour au Yün-Nan, eut à conférer avec Mr. l'évêque d'Agathopolis & de son avis il a engagé deux familles chrétiennes d'aller s'établir dans ce pais des Lôlô, il est reparti pour les y conduire lui-même accompagné de deux ou trois prêtres chinois qu'il avoit déjà formé au ministère, & auxquels il avoit inspiré le zele & la piété dont il est rempli, & sur-tout l'esprit de pauvreté

15. Juin 1783.

301

& de mortification qu'il a puisé au séminaire de St. Sulpice de Paris où il a été élevé.

Ce vrai millionnaire, écrit un de ses confreres, parlant de son premier voyage, est parti dans un assez mauvais état pour son voyage des Lolo, sa santé depuis quelque tems étant un peu altérée, il n'a emporté pour tout équipage qu'une seule chemise, un caleçon, une paire de bas & une couverture de lit des plus minces dans une saison où le froid commençoit à se faire sentir, s'abandonnant ainsi à la divine Providence qui ne lui a pas manqué, car malgré la mauvaise nourriture, l'incommodité des logemens & les continuelles fatigues d'un long voyage fait à pied & dans des chemins aussi difficiles, il est revenu mieux portant qu'il ne l'étoit le jour de son départ. Nous avons tout lieu d'espérer que le second voyage qu'il entreprend aura encore plus de succès que le premier, si son zele ne trouve des obstacles du côté des nouveaux troubles qui viennent de s'élever dans l'Etat, dont les suites seroient très à craindre si on ne trouvoit bientôt le moyen d'en empêcher les progrès.

Les Mahométans qui sont entrés en grand nombre dans cet empire, se sont révoltés au mois de Mars 1781, dans la province appelée Kan-Seu qui autrefois faisoit partie de celle de Xeu-Si. Ces rebelles, qu'on dit être unis avec un royaume voisin presque tous Mahométans dont on ne fait pas le nom, se sont emparés de plusieurs villes & ont massacré beaucoup de monde en fort peu de tems; ils sont maintenant occupés à faire le siège de la capitale qu'on nomme Nan-Tchon. On les dit bons soldats, gens déterminés & plus exercés à la guerre que nos Chinois. Les Tartares qu'on a envoyés contre eux ont été repoussés & entierement défaits; des troupes auxiliaires qui ont aussi marché contre ces rebelles ont eu le même sort.

La suite l'ordinaire prochain.

Mr. Hæmel.

Lettre de Mr. d'Agathopolis du 17 Octobre 1781.

P A Y S - B A S.

LA HAYE (*le 31 Mai.*) Les officiers commandans les vaisseaux de guerre de la république , aiant demandé à S. A. S. comment , dans les circonstances actuelles , ils devoient se comporter à l'égard du salut & du contre-salut , au cas qu'ils rencontraient en mer des vaisseaux du Roi d'Angleterre ou des Etats-unis ; S. A. s'est empressée d'en prévenir L. H. P. , pour apprendre leur intention à cet égard. Sur quoi Mrs. les députés de L. H. P. , après avoir recueilli l'avis des amirautés , ont déclaré à l'assemblée qu'ils sont d'avis : “ Qu'il pourroit être déclaré que les occurences actuelles admettent le salut & le contre-salut entre les vaisseaux de Roi anglois & ceux de cet Etat , comme aussi entre ces derniers & les navires de l'Amérique-septentrionale : que le traité avec la Grande-Bretagne de 1674 , qui fixe la maniere du salut à différentes hauteurs de la mer , aiant perdu sa force , ne peut à l'avenir plus servir de règle d'après laquelle les officiers doivent se comporter vis-à-vis des Anglois ; mais que toute distinction sur mer cessant , il doit être observé l'ordre des rangs entre les Puissances : que L. H. P. , en cette relation , aiant déterminé par leur résolution du 23 Janvier 1778 , que leurs vaisseaux ne doivent pas faire difficulté de saluer les premiers ceux de toutes les têtes couronnées , & qu'en certains cas on peut aussi saluer en

baissant la flamme : les officiers de la république ne peuvent prétexter aucune difficulté pour saluer les premiers, par civilité, les navires anglois qui sont en mer, ou qui se trouvent dans les ports ou dans les rades d'autres Puissances ; & aussi longtems qu'il n'aura été statué rien de plus précis concernant ces saluts, ils aient à cet égard à agir de maniere que le salut puisse, par les Anglois, être regardé comme une civilité véritable, sans qu'on conteste avec eux sur cet objet ni sur le contre-salut. Que d'ailleurs, les officiers de l'Etat peuvent attendre le salut de la part des navires américains, sans pourtant l'exiger ; mais quand il aura été donné, ils doivent le réciproquer par un contre-salut équivalent : devant, au reste, la résolution de L. H. P. du 3 Janvier 1671, servir à l'égard de ces deux Puissances de règle de conduite pour les officiers de la république, quand ils arriveront dans une rade de l'Angleterre ou de l'Amérique-septentrionale. „

Nos Etats sont en discussion avec la cour de Berlin, au sujet du droit d'investiture de quelques fiefs situés dans la Gueldres, mais que le Roi de Prusse prétend ressortir du duché de Cleves. M^r. Fochet qui étoit en possession de ces fiefs, est mort sans postérité. Sa veuve & un cousin se sont présentés comme héritiers : la première a été rejetée, ces fiefs ne pouvant échoir qu'aux mâles ; le Roi de Prusse prétend que l'autre ne descendant point du premier possesseur, les fiefs

doivent revenir au Seigneur Suzerain. Les Etats de Gueldres ont admis cependant la prétention du dernier, qui a en conséquence été mis en possession par le tribunal d'Arnhem. Le Roi soutient que les tribunaux du duché de Cleves peuvent seuls connoître de cette affaire & que le droit d'investiture lui appartient comme duc de Cleves ; les Etats-généraux sont intervenus en faveur des Etats de Gueldres, & il a été présenté plusieurs mémoires à L. H. P. à ce sujet par M. le baron de Thulemeyer, envoyé de S. M. P.

Les directeurs du commerce de la Moscovie, résidant à Amsterdam, ont représenté par requête à L. H. P., " qu'il étoit connu que la nation russe a appris de la nation hollandoise l'architecture navale, l'agriculture, & le commerce, & qu'elle lui est redevable en grande partie des connoissances qu'elle y a acquises ; que dans ces provinces même, la nation russe est traitée, à l'égard de son commerce, de niveau avec les nations les plus privilégiées ; que par-là le corps des négocians de cette république a un droit réciproque à jouir dans l'empire russe, du moins des prérogatives qui y ont été accordées à d'autres nations, particulièrement aux Anglois depuis longtems, & encore récemment aux sujets du Roi de Dannemarck, & qui consistent principalement en ce que les droits très-considérables d'entrée & de sortie s'y paient par ces deux nations en monnoie russe, tandis que les négocians hollandois sont obligés d'acquitter pour la moitié, à Riga mé-

15. Juin 1783.

305

me pour la totalité, les droits de douane en rixdales: que les directeurs avoient espéré du changement à cet égard; mais que récemment à la formation d'un nouveau tarif de la douane en Russie, ce grief avoit été confirmé, & que les sujets anglois & danois avoient été seuls affranchis d'une façon si onéreuse de s'acquitter à la douane: que les directeurs étoient informés d'ailleurs, qu'il avoit été entamé actuellement de la part de l'Empereur & de la Reine de Portugal des négociations, pour régler ultérieurement le paiement des droits de douane en Russie: auxquelles causes ils prioient qu'il plût à L. H. P. d'effectuer, soit par un traité de commerce entre cette république & la cour de Pétersbourg, soit par quelque autre manière convenable, que dorénavant tous droits de douane, tant à Riga que dans le reste de l'empire russe, puissent être acquittés par les négocians hollandois en monnoie de Russie. „

Il faut que les R. P. Capucins hébraïsans aient été étrangement affectés de la très-légère critique que j'ai faite de leur système d'interprétation; puisqu'ils viennent encore de répéter dans le Mercure de France, ce qu'ils avoient dit contre moi dans le Journal Encyclopédique. Je serois fâché que cela devînt sérieux, & que je dusse faire connoître par ce qu'il me reste à dire, combien de modération j'ai mis dans ce que j'ai dit. Il est vrai qu'une discussion aussi compliquée me gêneroit extraordinairement dans les circonstances où je me trouve; & je sou-*

* N. 21.
p. 184.

haite

haïté pour ma tranquillité comme pour celle de ces Peres, qu'il ne soit plus question de cette affaire après la réponse que je leur ai faite, réponse amicale qui tient peut-être un peu trop aux égards que je dois à un Etat qui dans sa généralité m'a été commun avec eux * : mais enfin s'ils venoient à être épris tout-à-coup d'une ardeur guerrière qui leur rendroit le repos odieux, je consens aussi à faire quelque sacrifice du mien en leur faveur.

* De'n.
 Journ v
 233. —
 Journ. Encycl. 1 Juin
 p. 328.

Lettre à l'auteur du Journal.

Je me souviens, Mr, des plaintes que vous avez faites contre les progrès du goût païen parmi les Chrétiens (a); vous avez observé que ce goût s'étendoit jusqu'à la forme & les ornemens des églises (b); mais je ne fais si vous en avez jamais vu une preuve plus frappante que celle que je viens d'en trouver dans la nouvelle chapelle au petit Beguinage de Bruxelles, bâtie, il y a trois ans, & dont le maître-autel est divo Josepho sacrum; & les deux autres divæ Christi-næ sacrum, divo Alberto sacrum. Vous savez que chez les Romains, les Empereurs & les princes de leur maison étoient divi; vous savez encore que les Chrétiens n'ont jamais consacré ni églises ni autels aux

(a) 15 Mai 1778. p. 88. — 15 Juillet 1781.

p. 402.

(b) 1 Août 1779. p. 487. — 15 Juin 1780,
 p. 279.

Saints (a), que la doctrine catholique ne comporte pas cette consécration ; & qu'ainsi l'échappatoire dont on pourroit s'aviser, n'a pas lieu : d'où vous conclurez, qu'il y a ici un paganisme tout pur, & de plus une indécence qui certainement ne subsisteroit pas un jour, si les augustes Princes qu'on y compromet par une flatterie lâche, infiniment au dessous de leur grandeur d'ame & inconciliable avec leur religion, en avoient la moindre connoissance ; & cela d'autant moins que cette chapelle est située près du Parc, promenade publique, fréquentée par les étrangers qui ne connoissant pas toujours exactement le culte catholique, pourroient s'en faire d'étranges idées. J'ai l'honneur d'être &c.

NOUVELLES DIVERSES.

L'Electeur Palatin, duc de Baviere est arrivé à Rome le 21 Mai, & est descendu à l'hôtel du marquis Antici, son ministre plénipotentiaire auprès du St. Siège. — Selon les lettres de Naples, le dernier courier arrivé de la Calabre a apporté la triste nouvelle, que le 10 de Mai, on y avoit encore senti un tremblement de terre des plus violens, qui avoit occasionné de nouveaux désastres dont on ne marque pas les détails ; il étoit précédé

(a) 1 Mars 1781. p. 322.

d'un bruit fouterrein semblable à celui qui annonce ordinairement les éruptions du Vésuve. Depuis cette commotion on s'est aperçu plusieurs jours de suite que les secousses se succédoient périodiquement sur-tout vers le coucher du soleil ; on prétend qu'il va s'ouvrir ici quelque nouvelle fournaise ; comme les habitans sont persuadés qu'ils ne pourront compter sur la stabilité du sol qu'à mesure que la terre formera de nouveaux soupiraux pour se soulager (a), il n'y a personne ici qui n'attende cette révolution avec la plus grande impatience. — Le 13 de Mai la ville de Kremnitz a été entièrement réduite en cendres : il n'est resté sur pied que 7 maisons ; 70 personnes y ont perdu la vie ; celles qui avoient échappé aux flammes, ont été noïées. Le tonnerre étant tombé jusqu'à neuf fois & aïnt répandu le feu presqu'au même moment dans différens quartiers de la ville, il n'y eut aucun moïen de la sauver (b). — On

(a) Plaisante persuasion, contradictoire à tout ce que l'on a raconté jusqu'ici de la cause de ces paroxismes ! C'est au voisinage des volcans que l'on attribue les tremblemens de terre, & voilà qu'il faut des volcans pour que la terre soit ferme.

(b) Neufol, Kremnitz & Schemnitz sont les trois villes les plus remarquables des montagnes minérales de Hongrie au Sud du Crapach. Schemnitz est la principale & la résidence de l'intendant suprême des mines de cette contrée. Peu de jours avant la destruction de Kremnitz, Neufol, comme nous l'avons vu, a beaucoup souffert d'un incendie.

15. Juin 1783.

309

vient de placer sur l'un des clochers de Ber-
lin une statue d'airain, qui pèse 1600 livres,
elle représente le triomphe de la religion.

— Selon des lettres de Rome, un pau-
vre François à l'aumône, nommé Benoit-Jo-
seph Labré, qui depuis quelques années habi-
toit cette ville, y est mort le 16 Avril en
odeur de sainteté. L'église dans laquelle il a
été inhumé, ne cesse d'être fréquentée par
un grand nombre de personnes qui l'invo-
quent; & déjà on lui attribue des guérisons
miraculeuses; on vend même publiquement
un extrait de sa vie & son portrait. Si tout
cela est solidement vu, c'est le cas de dire:
Ignobilia mundi & contemptibilia elegit Deus.

1. Cor. 1.

— Le départ du prince Reppin pour l'ar-
mée, qui sera suivi de celui du général de
Soltikoff & du prince de Wurtemberg, pa-
roit être un indice certain de la proximité
de la guerre entre la Russie & la Porte. En
effet des lettres de Paris, de la même source
que celles qui nous annonçerent il y a peu
de tems les apparences d'une heureuse conci-
liation, nous assurent aujourd'hui, qu'une
rupture entre ces deux Puissances est inévit-
able.

28.

M O R T S.

Charles-Guillaume-Eugene, Margrave de
Baden-Hochberg, cousin-germain du pere du
Margrave régnant de Bade, général d'infan-
terie au service du Roi de Sardaigne, &
chevalier de l'Ordre palatin de St. Hubert,

est mort le 9 Mai à Graben dans le margraviat d'un coup d'apoplexie, dont il avoit été attaqué la veille, dans la 70^e. année de son âge.

Guillaume de Kettler, Général-major d'infanterie, chambellan actuel de S. M. I. R. A. commandeur de l'Ordre de St. Michel de Bavière, chevalier de l'Ordre de Saint-Etienne de Hongrie, conseiller-directeur de l'académie de peinture de Vienne, y est mort le 3 Mai, âgé de 65 ans.

Joseph-Henri, comte de Bombelles, maréchal des camps & armées du Roi, commandeur des Ordres roïaux & militaires de Notre-Dame du Mont - Carmel & de Saint-Lazare de Jerusalem, est mort à Paris le 9 Mai.

Jean van der Auwera, docteur en Théologie, régent & professeur ordinaire dans l'université de Louvain, chanoine de la cathédrale de Bruges &c, recommandable par ses lumieres & ses vertus, est mort à Louvain à l'âge de 74 ans.

Le clergé de France vient de perdre un de ses plus respectables prélats dans la personne de M^r. d'Apchon, archevêque d'Auch (a). Exact observateur de la résidence épiscopale, il n'étoit venu à Paris que pressé par les prieres de ses propres diocésains, & parce que l'état de sa santé sembloit exiger qu'il y vînt consulter nos plus célèbres médecins. Jamais obsèques ne

(a) Prédiction singuliere & étonnamment accomplie, faite à ce prélat. 15 Mars 1776. P. 465.

furent accompagnées de plus de marques d'estime, de respect & de douleur. Son corps a été inhumé à St. Sulpice. Chacun se rappeloit à cette occasion les vertus héroïques dont il avoit donné tant d'exemples. On n'oubliera point entr'autres que dans un incendie, après avoir proposé à haute voix cent louis, & ensuite deux cents à celui qui délivreroit deux enfans, & voiant que personne n'en osoit courir le danger, il appliqua lui-même une échelle, entra par la fenêtre, alla chercher ces deux créatures à travers les flammes, & les rapporta sur ses épaules un instant avant que la maison ne s'écroulât. On se rappelle aussi qu'après une mortalité qui avoit enlevé aux païsans une grande partie de leurs bestiaux, il acheta 7 mille bœufs ou vaches, dont il leur fit présent. Dans un des sièges les plus riches, il n'emploia jamais pour lui la dixieme partie de son revenu.

François comte de Nadaſti, ban d'Esclavonie, de Croatie, & de Dalmatie, chevalier grand'croix de l'Ordre militaire de Marie Thérèse, feld-maréchal-général des armées de l'Empereur, son chambellan & conseiller-intime &c, est mort à Peter - Waradin, le 15 de Mai, d'une hydropisie de poitrine, âgé de 75 ans. Ce Seigneur entra au service à l'âge de 18 ans: s'étant distingué dans les guerres contre la France & la Porte, il fut élevé en 1739 au grade de colonel, trois ans après à celui de général, & en 1758, à celui de feld-maréchal: l'Ordre de Marie-Thérèse ayant été institué la même année, il eut

l'honneur d'en être décoré le premier; & en 1762, il obtint la dignité de ban d'Esclavonie, de Croatie & de Dalmatie. Un grand fonds de franchise, de droiture & de religion, un courage vif, mais dirigé par des vues aussi sûres que promptes, font le caractère de ce guerrier célèbre, qui a rendu à l'auguste Marie - Thérèse les services les plus importants.

Barbe Godtshalck, veuve du Sr. Lefranc, notaire à Dunkerque, est morte le 10 Avril, âgée de près de 99 ans. Elle a eu huit enfans, qu'elle avoit allaités & auxquels elle a survécu. Elle n'avoit jamais été ni saignée ni malade : elle avoit été témoin des différentes révolutions qu'a éprouvées cette ville.

Françoise Couture, veuve de Nicolas Trevet, âgée de 102 ans, a été inhumée le 11 Mai, à St. Aquilin d'Augeron, diocèse de Lisieux.

Dans le dernier Journal p. 161 l. 14. à d'autre, lisez à d'autres. — P. 165 l. 5. ds, lisez de. — P. 172 l. 11. toi, lisez toutes. — P. 173 l. 13 de la note, agronomiques, lisez agronomiques. — P. 184 l. 39. Mont-Serrat, lisez Manuscrit (faute faite après la lecture de l'épreuve qui est correcte). — P. 199 l. 31. une pyramide, lisez un obélisque. — P. 201 l. 17. Quart après, lisez au quart. — P. 209 l. 21. l'on s'en consolera &c, ces mots & ce qui suit ont été ajoutés à l'imprimerie où l'on a jugé à propos de mutiler le manuscrit & de remplir la lacune par un barbarisme : l'on s'en consolera s'ils auront &c. — P. 230 l. 32, en annonçant la prétendue mort de l'évêque de Mantoue, on a ajouté

~~ont la personne mérite des regrets.~~ Comme on prend à l'imprimerie du journal la liberté d'ajouter ces sortes d'éloges, il pourroit se faire qu'ils fussent quelques fois mal appliqués (ce que je ne prétends cependant pas être arrivé dans le cas présent). Je dois donc protester contre ces sortes d'additions, qu'il est sans doute bien chagrinant pour moi de n'avoir pas le pouvoir d'empêcher. Du reste, comme l'évêque de Mantoue n'est pas mort & qu'il jouit d'une parfaite santé, ces regrets sont parfaitement imaginaires.

Par un désagrément d'un genre nouveau, je suis obligé de faire un *errata* de l'*errata* même. Celui du dernier journal contient six fautes grossières, qui cependant (par un mystère que je ne puis concevoir) ne se trouvent pas dans tous les exemplaires; 1. 1. au lieu de p. 83, lisez p. 82. — Au lieu de *réceptacle*, lisez *réceptacle*. — L. 2. lisez le *réceptacle*. — Au lieu de p. 92, lisez p. 96. — Au lieu de *la primer*, lisez *la réprimer*. — L. dern. au lieu de *sensé*, lisez *ensé*.

Enfin pour donner une idée parfaite de ma disgracieuse situation, je dois avertir qu'il y a dans l'imprimerie un ennemi secret du Journal, qui tronque & dénature divers passages de la manière qui lui paroît la plus propre à le décréditer; sans que jusqu'ici on ait pu l'en convaincre assez démonstrativement pour s'en défaire. Témoin le dernier *Errata* dont 300 ou 400 exemplaires contiennent six fautes qui ne se trouvent pas dans les autres. On a vu des sens entièrement corrompus, qui dans la plûpart des exemplaires étoient tels qu'ils devoient être. Je prie instamment mes lecteurs qui trouveront quelque bigarrure de ce genre dans deux exemplaires du même *numéro*, de m'en avertir sans délai, on parviendra peut-être par le moyen de ces avis à découvrir & à éloigner le ténébreux instrument de cette manœuvre.

T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	267
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	268
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	269
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	271
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	275
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	275
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	276
ITALIE.	{ <i>Rome.</i>	276
	{ <i>Milan.</i>	277
ALLEMAGNE.	{ <i>Vienne.</i>	278
	{ <i>Neufol.</i>	281
	{ <i>Inspruck.</i>	282
	{ <i>Ratisbonne.</i>	283
	{ <i>Bc. lin.</i>	284
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	286
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	288
PAYS-BAS.	(<i>La Haye.</i>	302
	<i>Nouvelles diverses.</i>	307
	<i>Morts.</i>	309